INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

LUC BERENI

CAP SUR L'AVENIR

INTERVIEW P5 À 7

Photo Air Corisca • DR

1,60€

Photo O. Giuntard

INCONTRU

UN FILU DI CUSCENZA

P26

BATTÌ P2 • ÉDITO P3 • OPINION P4
ÉCONOMIE P 8
BRÈVES P25
CARNETS DE BORD P28
SÉLECTION SORTIES P30
ANNONCES LÉGALES P11

9 201668 001601

BONE FESTE!
Merry Christmas
and Bonne Année !
Batti

SOMMAIRE

OPINION **P4**

INTERVIEW ***LUC BERENI, CAP SUR L'AVENIR*** **P5**

ÉCONOMIE ***CO2A, L'INITIATIVE VENUE DU FROID*** **P8**

KAMPÀ **P10**

ANNONCES LÉGALES **P11**

BRÈVES **P25**

CULTURA ***UN FILU DI CUSCENZA*** **P26**

POLITIQUE ***CARNETS DE BORD*** **P28**

SÉLECTION DE SORTIES **P30**

Fiat lux

37 500 ! *Eccu u numaru di casi chì sò stati tocchi, à un mumentu datu, da una tagliatura di currenti duranti l'episodiu di ventu viulenti di a dumenicata scorsa in Corsica, piazzata in vigilenza arancia. S'ellu c'hè di sicuru più gravi ind'a vita, chì i nostri anziani ani cunnisciutu, pà certi, di più u chinchè cà tuttu altru attrazzu mudernu, sò numarosi, soprattuttu inde l'internu di l'isula, ad avenni una techja. Micca pussibilità di scaldassi pà quilli chì t'ani scaldatoghji elettrichi, micca telefunu fissu, micca currenti pà i parsoni anziani curati in casa cù apparechji medicali... I mutivi di scuntintezza ci sò. Basta à pinsà, par asempiu, à u Niolu, cù abitanti chì sò stati particularmenti cuncirnati duranti u gattivu tempu di ss'ultimi ghjorni. Senza metta mancu appena in causa i squadri di l'agenti EDF, chì sò stati decini è decini à dassi di rimenu inde cundizioni pessimi pà fà vultà a nurmalità u più prestu pussibuli, sò stati parechji nant'à u Forum di RCFM luni da mani à criticà a direzzioni di u furnidori d'elettricità, cuncirnendu a so cumunicazioni d'un ritornu à a nurmali pà tutta a pupulazioni, mentri chì certi lochi ùn erani ancu à veda spuntà un luminellu. Altri ghjenti ani missu in evidenza dinò a mancanza di mezi degni pà u sviluppu di l'internu di a Corsica, dinunziendu i discorsi di certi eletti chì battariani à prò di a rinascita di ssi lochi scantati da a mani à a sera, senza ch'ellu ci fussi un fondu cuncretu daretu. Un veru mughju lampatu da un populu chì stà fora di l'aghji i più urbanizati di l'isula è chì si senti tralasciatu da i pulitichi publichi, puru s'elli ci sò stati à dilla franca avanzati dipoi calchì annu. È s'è tuttu s'arragna à un mumentu datu, ssa ghjenti aspittarà torna cù inchietudini è collara a prossima timpesta. Cù u pinseri d'essa «tagliatu da u mondu» ancu di più cà di regula...* ■ ***Santu CASANOVA***

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : Paul Aurelli (06 86 69 70 99)
journal@icn-presse.corsica

BUREAU D'AJACCIO & RÉDACTION
• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr
• 1er secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2e étage), 20200 BASTIA
• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40
• Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92
• 1er secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés : PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia
CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009
Membre du SPHR • Alliance de la presse d'information générale
Fondateur Louis Rioni

HUMEUR

Le talon d'E. Phil

Discours attendu du Premier ministre ce 11 décembre 2019. Même s'il avait prévenu qu'il n'y aurait pas d'annonce magique, beaucoup pensaient que l'air du Palais d'Iéna siège du Conseil économique, social et environnemental, pouvait tout de même être chargé de ce subtil et indéfinissable souffle qui fait du bien et rassure dans une période de fin d'année qui rime avec bienveillance, générosité, joie. Pourtant pas d'esprit de Noël, point de trêve des réformateurs pour calmer tous ceux venus ces derniers jours manifester leurs colères, leurs peurs.

Le discours qui aurait pu être entendu par le plus grand nombre est subitement devenu inaudible avec ces trois petits mots : âge d'équilibre. Le chef du gouvernement, au nom de son chef suprême et malgré sa volonté affichée de ne pas vouloir entrer dans un rapport de force, vient de déclarer la guerre à un front, fébrile, désorienté mais populaire.

Une guerre qui n'a rien en commun avec l'ascension de *Skywalker*, neuvième opus de *Star Wars* mais qui peut dès à présent se prévaloir d'être un remake d'un combat épique, celui d'Achille contre Hector. Sauf que, n'est pas Homère qui veut ! Transformer un Achille trahi par un ami solitaire dans l'Iliade en un Achille trompant son unique allié dans une épopée macronienne est un jeu -de guerre- dangereux.

Il n'y aura ni vainqueur ni vaincu dit le nouvel Achille. En est-il convaincu ? Une femme, pas une de celles qui seraient les grandes gagnantes du système universel mais la philosophe Simone Weil a écrit ces mots : *« La force écrase, elle enivre quiconque la possède, ou croit la posséder »*. Édouard, vaillant soldat possède t-il réellement cette force pour imposer une réforme contestée ? Tiendra-t-il face à la colère exprimée qu'il devra avoir la faiblesse d'écouter ? A moins que le chant odysséen d'un dieu mette fin à son combat afin que l'ire n'aille pas jusqu'à l'hybris ! ■ ***Dominique PIETRI***

IL FALLAIT LE DIRE

«Ce monsieur qui passe du temps pour faire des fonctions bénévoles sur des causes qui lui tient à cœur et qui on balance sur la place publique, je trouve ça assez limite !» s'est exclamée, le 16 décembre sur LCI, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, à propos de Jean-Paul Delevoye.

Précédemment, Mme Pannier-Runacher nous avait délectés, en avril dernier, en expliquant doctement à Yves Thréard, sur le plateau du *Talk-Le Figaro*, que Notre-Dame-de-Paris était une *«cathédrale millénaire»*. De toute évidence, la syntaxe n'est pas plus son fort que l'histoire de l'art. ■ ***EM***

EN LIBERTÉ

ALERTE AU SOPO

Rumeur hélas confirmée, en ce début décembre, on a appris, de source autorisée, que monsieur Jean-Paul Delevoye a bien été victime du Syndrome d'omission par oubli (Sopo), survenu alors que ce Haut commissaire aux retraites assumait des fonctions d'administrateur à l'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpss). Horrible détail, le mal aurait frappé à l'insu du plein gré de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Laquelle, le 13 décembre, se voyait adresser une nouvelle version de la déclaration d'intérêts de Jean-Paul Delevoye, faisant cette fois état de treize mandats (dont onze toujours actifs), assortis de rémunérations révisées à la hausse. Le 15, il était prouvé que l'amnésie avait touché M. Delevoye à propos d'un autre mandat, et le 16, peu après sa démission, on apprenait que le malade était déjà atteint lors de sa déclaration de patrimoine. Selon une nomenclature médicale, le Sopo est répertorié parmi les maladies orphelines. On ne lui connaît, pour l'heure, aucun traitement. Confrontés à pareille carence, lourde de conséquences pour les sujets atteints, nous ne pouvons que déplorer, amèrement, l'attitude indigne des industries pharmaceutiques peu motivées pour investir dans la recherche d'un traitement idoine. D'une rareté toute relative, le Sopo, mal sournois, insidieux, d'invasion progressive, évolue toujours à bas bruit. Sans signes pathognomoniques. Sans signes d'appel. Hormis appels devant les juridictions ayant à connaître... En l'état actuel de nos connaissances, cette affection, étroite parente des maladies opportunistes, semble frapper électivement des femmes et hommes politiques aptes à dispenser, sans compter, leur savoir-faire dans de hautes fonctions. D'un point de vue statistique, fréquence absolue, prévalence, incidence, laissent peu de doutes à ce sujet. Maladie transmissible et/ou, contagieuse, il n'existe pas dans la littérature médicale de cas de guérison spontanée. Le pronostic vital n'est jamais engagé. Seuls quelques rares cas d'autolyse, à relier à un état dépressif intriqué, jalonnent de loin en loin l'histoire du Sopo. Toutefois, la perspective d'une mutation virale autrement agressive ne pouvant être écartée, il convient de ne pas négliger le principe de précaution. A minima, la mise en œuvre d'une commission d'enquête épidémiologique nous paraît être des plus souhaitables. Alors que chez les ramoneurs, le cancer du scrotum, identifié en 1775 par sir Parsivall Pott, demeure le premier exemple de maladie professionnelle dans l'histoire de la médecine, il est anormal et choquant de constater que des femmes et des hommes qui, leur vie durant, sacrifient sans lésiner leur capital santé, sont traités par dessous la jambe par une classe dirigeante responsable et coupable de duplicité ■ ***Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI***

CRISE DES DÉCHETS

CAP SUR L'AVENIR

Délégation de service public renouvelée pour 4 ans en septembre dernier, nouveaux tarifs, acquisition d'Airbus A320néo, qu'elle est la première compagnie en France à utiliser, engagement en faveur de la promotion des femmes... Luc Bereni, président du directoire d'Air Corsica fait le point sur la situation de la compagnie et ses projets d'avenir.

Des propos recueillis par Christophe Giudicelli.

Photo Air Corisca • DR

Photo Air Corisca • DR

Comment se porte la compagnie aujourd'hui?
Air Corsica se porte bien. Nous avons des comptes sains, une économie tout à fait honorable. La compagnie est à jour de tous ses engagements. Elle a, bien sûr, comme mission première de continuer à assurer le service public Corse-Continent dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et économiques. D'ailleurs, il y aura prochainement des tarifs en baisse pour les résidents. Air Corsica a aussi des projets comme celui de continuer à se développer en dehors du service public. Nous avons deux lignes internationales qui se portent bien, vers la Belgique et le Royaume-Uni. Nous avons quelques projets en coordination avec nos partenaires des chambres de commerces et avec l'Office des transports, qui a toujours un avis intéressant dans le domaine. Nous travaillons également avec l'Agence du tourisme de la Corse pour explorer de nouvelles possibilités dans un rayon qui est a portée d'ailes de nos avions. On parle de l'Europe en général.

En ce qui concerne le tourisme, l'Insee fait état en Corse d'une baisse de 7% de fréquentation dans les hébergements touristiques par rapport à 2018, ou encore – 9% de la fréquentation des touristes étrangers. Air Corsica a-t-elle connu une baisse de ses trafics passagers?
Même si tous les résultats de l'année 2019 n'ont pas encore été consolidés, nous nous en sommes plutôt bien tirés dans ce contexte.Un grand nombre de lignes sont en progression. Donc, nous sommes un peu à contre-courant de ce marasme touristique que l'on a pu constater. Nos lignes de bord-à-bord se sont bien portées. Marseille et Nice sont en progression mais aussi, en général, nos lignes à destination de la province française. Notre ligne de Bruxelles a bien fonctionné. Le bémol pour nous, c'est Paris, où cette année nous avons eu des résultats un peu en dessous de ce que nous espérions. Nos lignes sur Paris sont exploitées conjointement avec Air France et nous sommes entrés dans une analyse critique de cette performance décevante. Mais nous ne sommes pas du tout dans les chiffres de l'Insee. Ce n'est pas du – 9%. Il ne nous appartient pas de tirer les conclusions de qui est le meilleur, mais il semblerait de manière générale que l'aérien s'en soit mieux tiré. En tout cas dans l'aérien, Air Corsica fait partie des compagnies qui ont marqué des points. Il est vrai, nous ne transportons pas que des touristes, nous transportons aussi de nombreux résidents et des personnes qui vivent sur le continent et qui ont une affinité particulière avec la Corse, qui vont et viennent. On ne peut pas mettre en parallèle nos résultats avec les résultats du tourisme corse. Nous ne sommes pas qu'un opérateur touristique.

Justement, quelle est la santé de la ligne ouverte avec le Royaume Uni?
La ligne sur Londres-Stansted marche bien. C'est une ligne où la concurrence est forte. Et un vol assez long dans le réseau d'Air Corsica. Il a une durée de 2h15. On pratique des prix bas, mais il faut les mettre en parallèle avec les coûts qui sont ceux d'un vol de 2h15. Je dirais que la ligne de Londres a aujourd'hui du succès. Elle n'est pas forcement celle qui apparait au plus haut dans le hit-parade de la rentabilité des lignes de la compagnie. Elle délivre une valeur ajoutée pour notre système et elle est très contributive pour l'économie corse. Les lignes sur Londres sont saisonnières mais nous avons pour projet l'année prochaine de les réactiver pour les vacances scolaires. On s'aperçoit qu'il y a de la demande, notamment pour les vacances de Noël qui arrivent, et qu'on pourrait honorablement remplir les vols sur Londres en étalant un programme spécifique sur trois semaines entre Noël et le jour de l'an.

Le secteur aérien en France a été touché par des faillites, notamment celle de la compagnie Xl Airways. Cela vous inquiète?
Les faillites récentes de deux compagnies françaises sont liées au fait que ce sont précisément des compagnies françaises. En tant qu'entreprises relevant de la juridiction sociale et fiscale française, elles sont amenées à payer des charges que leurs concurrentes venant d'autres pays, européens ou non, ne paient pas. Dès lors, il y a un problème de compétitivité du pavillon français. Pourtant, malgré les crises, les questions environnementales qui se font de plus en plus pressantes, malgré les ralentissements de la demande qui peuvent se produire de part et d'autre de la planète, l'aérien est en progression. La destination France, même s'il y a eu les gilets jaunes qui ont, peut-être, un peu dissuadé les touristes de venir en France n'est pas une destination sinistrée. Alors pourquoi des compagnies françaises disparaissent-elles alors que, globalement, le secteur aérien mondial va bien ?

Que faudrait-il changer, selon vous?
Soit remettre de la régulation, pour que ceux qui ne respectent pas les règles sociales et fiscales n'aient pas accès au marché français. Soit faire en sorte que ces règles soient adaptées pour qu'elles ne pénalisent pas les opérateurs français.

« Avec nos 30 ans d'expérience, nous apparaissons comme un opérateur sérieux. »

À moyen ou long terme cela pourrait-il impacter Air Corsica?
Il est évident que nous sommes concernés par ces charges toujours plus fortes, par tous ces impôts que nous payons et que ne paient pas, de manière équitable, toutes les compagnies sous d'autres pavillons; Nous sommes sous pavillon français et dans ce sens nous avons certes des droits, mais aussi tous les devoirs du pavillon français. Il se trouve que nous sommes sur une niche, nous n'avons pas la prétention d'aller nous frotter aux grands noms de l'aérien mondial sur des marchés totalement libres. Nous sommes attentifs, nous ne sommes pas inquiets outre mesure par rapport à notre cartographie actuelle, mais il est vrai que si nous devions nous mesurer en termes de compétitivité à des opérateurs extérieurs, nous retomberions fatalement dans les handicaps des sociétés françaises en termes de charges sociales et devoir fiscaux.

Deux nouveaux appareils, des Airbus A320néo pour Air Corsica. Financièrement comment ces acquisitions sont-elles possibles?
C'est un montage financier qui a été fait avec des banques, comme le font la plupart des compagnies aériennes. Ces deux avions ne sont pas en pleine propriété contrairement à d'autres, puisque Air Corsica a aussi dans son pédigree l'atout d'être propriétaire d'une partie de sa flotte. Ces deux avions sont acquis pour une durée minimum de 12 ans dans le cadre d'un contrat avec un financement qui nous permet de les exploiter à des coûts relativement raisonnables. Nous avons intégré ces économies dans notre candidature à la délégation de service public (DSP). Des économies qui sont répercutées dans tout le schéma économique de la future délégation de service public.

Quel est le coût des avions pour la compagnie?
Cela fait partie des chiffres que l'on ne donne jamais dans une compagnie. Mais les avions ont été négociés à des taux qui sont tout à fait comparables avec ce qui se fait dans la profession, y compris pour des flottes bien plus vastes. C'est une chance car nous étions «acquéreurs» de seulement deux avions

Quel est l'âge moyen de la flotte d'Air Corsica?
Elle est assez jeune, puisqu'elle est inférieure à 10 ans. Cela reste dans des normes tout à fait intéressantes par rapport à celles de la profession.

Que représentent ces acquisitions pour Air Corsica?
Air Corsica est une compagnie éco-esponsable, une compagnie qui a confiance en l'avenir, sinon nous ne réaliserions pas de tels investissements. Nous avons eu la satisfaction d'être désignés de nouveau pour assurer le service public aérien corse pour les quatre années à venir. Nous avons aussi un contrat avec Airbus, qui est notre client, avec un ATR basé à Toulouse qui transporte tous les jours les cadres d'Airbus entre Toulouse et les différents sites industriels.

Air Corsica qui diversifie ses activités en transportant les salariés d'Airbus c'est important?
Le contrat que nous avons signé avec Airbus il y a quelques mois nous permet d'avoir une activité qui est un peu à contre-saisonnalité de la nôtre, puisque c'est un ATR d'Air Corsica qui est basé à Toulouse mais qui est disponible le week-end et pendant les mois de juillet et d'août. Cet avion et les équipages qui y sont associés peuvent occasionnellement être appelés à effectuer des renforts de capacité en Corse au moment où c'est le plus nécessaire. C'est un point important, pour nous, d'avoir une activité hors Corse qui vient à contre-saisonnalité de nos pointes habituelles de trafic sur l'île. Ensuite, c'est une marque de confiance et une reconnaissance de notre savoir-faire, du professionnalisme des 700 employés d'Air Corsica, car le cahier des charges prévu par Airbus dans son appel d'offre était très contraignant et si nous avons été sélectionnés c'est sûrement qu'avec nos 30 ans d'expérience, nous apparaissons comme un opérateur sérieux.

En signant la charte 25by2025, la compagnie s'est engagée à avoir 25% de femmes à des postes de direction...
L'engagement date de seulement quelques semaines, ce qui nous laisse un peu de temps pour le mettre en place. Mais ce que je constate, c'est que déjà au comité de direction, nous comptons trois femmes sur les dix directeurs. Nous sommes déjà au-delà des 25% et je rappelle aussi que notre conseil de surveillance, qui reflète aujourd'hui la parité de l'Assemblée de Corse, est présidé par une femme, Marie-Hélène Casanova-Servas. Nous avons aussi des commandantes de bord et des femmes co-pilotes. Nous pouvons faire des vols avec un équipage 100% féminin. Cela s'est déjà produit et se reproduira encore.

Les tarifs résidents baissent à partir de fin mars, vous attendez un afflux de passagers?
Il va y avoir de l'induction de trafic, cela a été calculé dans notre réponse à l'appel d'offre. Que ce soit sur Paris ou sur le bord-à bord. Je pense que sur la ligne de Nice, il peut y avoir un véritable réflexe de dire *«Pour 100 €, on va passer 24 heures à Nice»*. Cela va certainement être déclencheur sur des durées de déplacements très courtes.

Comment voyez-vous l'avenir d'Air Corsica?
Continuer à bien faire ce que nous faisons depuis 30 ans. Air Corsica existe pour le service public aérien Corse et Air Corsica doit continuer à être capable de répondre à la demande des utilisateurs de ce service public. Ensuite, notre axe de développement est certainement en parallèle du service public, sur des lignes qui sont à profils touristiques au départ et à destination de la Corse dans un rayon d'action de deux heures de vol, ce qui nous permet de toucher de nombreux pays Européens. ■

À la mi-décembre, Air Corsica a rejoint l' European regions airlines association (Era) association du transport aérien régional européen qui regroupe 54 compagnies dont Air Malta, Croatia Airlines, Luxair...
Le but de l'Era est de défendre les intérêts communs de cette catégorie de transporteurs aériens, dont certains assurent des lignes régulières sous délégation de service public, elle se veut notamment force de proposition auprès des instances européennes en ce qui concerne l'évolution de la réglementation. Sa mission est de contribuer à promouvoir le transport aérien régional comme un outil de mobilité sûr, prospère, durable et efficace. Ses objectifs sont revus chaque année et pilotés par divers groupes de travail (législation, maintenance, opérations, etc...) composés d'experts issus des compagnies membres, les conclusions des travaux étant partagées avec les autres acteurs. Pour Luc Bereni, ses actions *«représentent un excellent levier pour soutenir nos initiatives et pour partager nos préoccupations. L'ERA donne l'opportunité à ses membres de s'exprimer d'une seule et même voix à Bruxelles et partout où les intérêts communs des compagnies aériennes régionales méritent d'être défendus collectivement»*. ■ ***AN***

CO2A

L'INITIATIVE QUI VENAIT DU FROID

Premier fabricant de glace carbonique en Corse, cette nouvelle usine est installée à Ajaccio depuis juin dernier. Fruit de la collaboration entre deux amis entrepreneurs, la jeune entreprise mise sur ce nouveau procédé écologique aux multiples utilisations pour changer les habitudes de consommation, mais aussi booster d'autres sociétés qui pourraient essaimer autour d'elle.

Transformer le tant décrié CO2 en une ressource écologique. C'est le pari pas si fou que s'est lancé la jeune société ajaccienne CO2A. Installée dans le secteur du Stiletto depuis juin dernier, cette entreprise créée par David Smadja et Michel Vigilenti, est aujourd'hui la première usine de production de glace carbonique sur l'île. *«C'est un produit non toxique, non abrasif, non polluant et sans déchets qui a beaucoup de possibilités d'utilisation»*, dit David Smadja, président de CO2A, en insistant: *«Nous ne sommes pas partis sur un secteur où on allait devoir ramer et se battre avec la concurrence. Nous sommes sur un secteur unique en Corse»*. Cette innovation a dès le départ suscité un intérêt certain chez de nombreuses entreprises insulaires. *«Nous avons bâti notre entreprise en sachant qu'on allait avoir beaucoup d'activité. Avant même d'ouvrir, nous avions déjà été sollicités»*, sourit le président de CO2A. Déjà entrepreneur et engagé dans la rénovation – il possédait une société de sablage-, David Smadja était à la recherche de technologies nouvelles pour exercer au mieux son activité. *«Je suis parti sur du laser, mais j'en ai rapidement vu les limites. Puis, je me suis intéressé à la cryogénie, mais très réduite dans son utilisation. C'est là que je me suis dit qu'il n'était pas possible qu'avec la force de la glace carbonique on ne l'utilise que pour du nettoyage. Donc j'ai cherché toutes les sectorisations. Je suis allé me renseigner aux États-Unis, en Equateur. J'ai vu de la diversité. J'ai mis à plat mes idées et mes études. Cela a mis deux ans pour que mon projet mûrisse, et un peu de temps pour que l'on puisse avoir le gazier qui s'intéresse à la sectorisation de la Corse. On a eu la chance d'avoir Air Liquide qui s'est intéressé à nos projets, qui a vu le potentiel de développement»*, raconte-t-il. Dans cette aventure, il sollicite son ami Michel Vigilenti qui ne tarde pas à être convaincu par le potentiel du projet. Les deux partenaires font alors le choix de développer leur entreprise uniquement sur fonds propres, sans demander aucune aide. *«On a investi une fourchette entre 200 000 et 400 000 € pour pouvoir être fonctionnels. On s'est dit que si on réussissait, on ne le devrait qu'à nous-mêmes et si on chutait on n'entrainerait personne avec nous,* souligne David Smadja. *On voulait se prouver à nous-mêmes qu'on allait y arriver. C'est une double mission, on est condamné*

Photos DR. • COA

Appelée aussi carboglace ou glace sèche, la glace carbonique est du dioxyde de carbone (CO2) sous forme solide.
Elle est obtenue par refroidissement du CO2 liquéfié, en dessous de – 78,5 °C , il se forme alors un solide blanc inodore, dont la consistance rappelle celle de la glace. Une de ses particularités de la glace sèche est qu'elle ne passe pas à l'état liquide en se réchauffant mais passe directement à l'état gazeux. Réputée non toxique, ininflammable et antibactérienne, ses applications actuelles sont très variées. Elle permet la conservation et le transport de produits sous température contrôlée, notamment certains produits pharmaceutiques ou encore de refroidir le plus rapidement possible des échantillons de laboratoire. Elle peut être également employée pour la vinification afin de ralentir la fermentation et éviter l'oxydation. En matière de sports mécaniques, on y a recours pour refroidir un moteur là où l'utilisation de l'eau pourrait causer des dégâts. On peut aussi l'utiliser pour refroidir des parties métalliques telles que des tuyaux de chauffage, lors des travaux d'entretien. Des extincteurs à CO2 sont utilisés pour faire face à des feux de matières liquides (à l'exception des huiles) ou plastiques, notamment dans les salles comportant du matériel électronique que l'eau endommagerait.
Elle s'emploie aussi dans le domaine de la gastronomie, pour la confection de glaces, sorbets mais aussi de cocktails.
Dans le domaine des spectacles, mise au contact de l'eau, elle est employée pour produire des effets de brouillard. ■ ***PMP***

à réussir, mais c'est une aventure assez excitante qui nous oblige à nous lever le matin avec l'envie de réussir, de prouver que ce qu'on dit est vrai».

Ainsi, pour promouvoir au mieux leur projet, dès le départ, au-delà de se cantonner à la simple production de glace carbonique, les deux associées s'intéressent à l'intérêt que peut revêtir celle-ci dans des domaines variés, à commencer bien sûr par le «cryogommage». Grâce à sa «carboglace», CO2A peut en effet proposer ce procédé de nettoyage écologique, rapide, naturel et sans produit chimique pour la rénovation de nombreux type d'objets. En effet, expliquent les responsables de l'entreprise, la glace carbonique, propulsée à travers un pistolet grâce à de l'air comprimé, produit à la fois un choc mécanique qui fragilise le polluant à retirer, et un choc thermique (la glace sort à environ – 80 °C) qui détache le polluant de la surface, sans dégradation. De plus, la glace carbonique passant directement de l'état solide à l'état gazeux sans passer par l'état liquide, le procédé, non conducteur, permet de nettoyer des installations électriques. Dans tous les cas, les dirigeants de CO2A assurent que les résultats sont assez spectaculaires. *«Là où tout le monde tape sur la pollution, nous on explique qu'on peut faire de la rénovation»*, souligne David Smadja en mettant en avant le slogan de son entreprise: *«Ne jetez plus vos objets mais rénovez-les et donnez-leur une seconde vie de façon écologique et ludique».* À ce titre, dans un futur proche, les deux associés ont prévu d'installer au sein de leur usine trois stands qui constitueront la première station de cryogommage écologique en Corse. *«Nous allons permettre aux gens de venir nettoyer et rénover leurs biens. On va leur proposer de venir décaper eux-mêmes. Tout le monde peut le faire. Il n'y pas de technicité ni de dangerosité et on dispensera une rapide formation pour apprendre à faire le geste et à régler la machine».*

Mais la glace carbonique revêt également beaucoup d'utilisations innovantes qui peuvent servir dans l'agronomie et la viticulture, à refroidir le béton, ou encore à s'attaquer aussi aux nuisibles de façon écologique. Dans un tout autre domaine, elle peut aussi servir dans l'évènementiel, par exemple pour faire des cocktails fumants ou de la fumigation pour des spectacles. *«CO2A est capable de surprendre sur pas mal d'activités en peu de temps»*, glisse le président de l'entreprise.

Si la toute jeune entreprise regorge d'idées pour se développer, les deux amis entendent aussi proposer à d'autres sociétés d'utiliser leur carboglace dans une dynamique écologique. *«Notre but, c'est de proposer des nouvelles solutions, mais en aucun cas de travailler dans tous les secteurs d'activités. Ce serait impossible pour nous et cela ne nous intéresse pas de tout maîtriser nous-mêmes. Ce qui nous intéresse, c'est de démocratiser l'idée et de faire participer des entreprises»*, explique David Smadja en précisant: *«On va proposer aux entreprises de se développer autour de notre produit, d'améliorer leurs process ou de changer peut-être leurs méthodes. Des entreprises vont pouvoir se créer autour de nous. Notre idée, c'est de venir apporter la matière première, l'usine, la fabrication, les innovations ou les matériaux pouvant permettre d'aller sur le terrain. Après, aux entreprises de s'intéresser à ce que nous proposons pour se développer».*

Grâce à leurs équipements, les deux associés peuvent aujourd'hui produire de la glace carbonique à raison de 300 kg par heure. Six mois après l'ouverture et le lancement de leur projet, ils sont déjà sollicités par de nombreuses entreprises en Corse, sur le continent et même au-delà. *«On a le sentiment d'être vrais et justes dans ce qu'on dit car les gens s'y intéressent»*, se réjouit David Smadja. *«Cela fait plaisir de voir notre bébé évoluer aussi rapidement»*, appuie de son côté Michel Vigilenti, le directeur général de l'entreprise.■

Manon PERELLI

REPAS DE FÊTE

Du plaisir, oui, mais avec modération

Photo Christophe Giudicelli

Chocolats, foie gras, magret de canard, fruits confits… On retrouve ces mets qui font saliver sur nos tables pendant les fêtes mais attention à ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre. Lætitia Ansaldi, diététicienne nutritionniste à Bastia où elle anime des ateliers nutrition pour le grand public, distille ses conseils pour bien manger pendant les fêtes de fin d'année. *«Il ne faut pas manger tous les jours de manière systématique, très gras, très salé et trop sucré»* explique-t-elle tout en invitant à profiter au maximum du plaisir gustatif que peuvent procurer ces fêtes et à surtout ne *«rien s'interdire»*. Pas question de se priver mais plutôt, selon elle, *«équilibrer entre les repas»*. Par exemple, *«Si vous savez que vous allez faire des excès le soir du repas de Noël, privilégiez pour le repas du midi de la viande blanche et des légumes»*. Mais on mange quoi, alors? Manger du cabri, de la dinde ou des fruits de mer ne pose aucun souci pour Laetitia Ansaldi, en revanche, le problème *«c'est de faire un repas et manger des dizaines de toasts pendant l'apéro»*. Elle conseille également d'acheter intelligemment: *«moins, mais qualitatif»* en précisant que les personnes qu'elle reçoit sont de plus en plus inquiètes de la qualité des produits vendus dans le commerce. Le «détox» s'invitera très probablement dans les discussions autour d'une table bien garnie. C'est qu'il faudra *«Purger son corps et notamment son foie car on a fait des abus»* explique la nutritionniste. Durant le mois de janvier, *«il faut manger moins gras et préférer les cuissons vapeurs, les fibres, éviter aussi les charcuteries et manger des féculents complets et des légumes. L'important, c'est de boire beaucoup d'eau et pas d'alcool»*

Chaque début d'année, une bonne partie de la population décide de perdre du poids. Une résolution certes louable mais qui pour la majorité ne dépasse pas la première semaine. *«Il ne faut pas se donner trop d'objectifs»* conseille Laetitia Ansaldi. Et *«Il faut une alimentation qui soit en rapport avec vos objectifs. On doit s'adapter à notre métabolisme surtout si l'on décide aussi de faire du sport»*. Elle conseille de s'en tenir à une perte comprise entre 2,5 et 4 kilos par mois, au delà *«c'est compliqué de tenir»*. Bonne nouvelle, elle recommande surtout de se faire plaisir, *«si vous avez envie de commander une pizza, commandez-la. Il faut surtout manger moins de produits industriels et se remettre à cuisiner, moins gras car l'industriel est très gras et salé. Cuisiner aide à maigrir.»* ■ ***Christophe GIUDICELLI***

AMÉNAGEMENT

Feu vert de la Cab pour une fourrière et un refuge

Le 16 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) a approuvé à l'unanimité le rapport relatif à un programme de travaux pour la réalisation d'une fourrière animale et d'un refuge sur le territoire de la commune de Furiani, au lieu-dit Fornacina. Un projet porté par le maire de Furiani, Michel Simonpietri, venant répondre à une forte attente depuis la fermeture, début 2016, du refuge de Ville-di-Petrabugno, faisant suite à une décision du Tribunal administratif de Bastia. Concernant la fourrière, sur le territoire de la Cab, il est estimé que près de 230 chiens ou chats sont perdus chaque année. En théorie, la fourrière serait au maximum occupée par 8 animaux en 8 jours, délai de garde maximal au sein de l'équipement. S'agissant de la réalisation du refuge, en se fondant sur les chiffres de la Société protectrice des animaux (SPA), à savoir que 60% des animaux des refuges proviennent des fourrières, le rapport table sur l'accueil de 130 à 140 animaux par an soit, en étant *«attentif au taux moyen de séjour de 50 jours»*, environ 25 animaux accueillis simultanément». Le pôle fourrière prévoit, outre une zone d'isolement sanitaire et une infirmerie, 10 box de 5 m^2 minimum, dont 1 pour les chiens dangereux, 1 pour l'accueil des chats, 1 pour les chiots et un pour les chatons. Le pôle refuge, lui, inclura une chatterie dotée de 20 box et un chenil de 30 box, avec pour chacun des zones attenantes boisées et clôturées. Le début des travaux, d'une durée estimée de 24 mois, est envisagé pour le début 2020, le montant total du projet est chiffré à 2,1 M€. ■ ***AN***

Les chiffres de la semain

500

douzaines par semaine et par bateau pour les pêcheurs professionnels, 3 douzaines par personne (à consommer sur place) pour les pêcheurs de loisir: la pêche, la mise en vente, la vente et le colportage des oursins sont autorisés depuis 15 décembre 2019 jusqu'au 15 avril 2020 en Corse.

Les chiffres de la semaine

1

Français sur 5 envisagerait d'offrir un animal de compagnie à Noël. Intention jugée inquiétante par la Fondation Affinity, d'autant que pour 60% de ceux qui en ont fait part, il s'agit de faire une surprise, non d'exaucer un souhait. La fondation rappelle qu'un animal n'est pas un objet de consommation.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

54 %

des Français soutenaient la mobilisation et la grève lancée le 5 décembre contre la réforme des retraites, selon un sondage Ifop pour le JDD, réalisé du 12 au 13 décembre. Selon un sondage Harris Interactive pour RTL et AEF Info publié le 17 décembre, le taux de soutien était même de 62%

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SOCIETES CONSTITUTIONS

N° 01

LCD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 octobre 2019 fait à Bastia (2B), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : LCD
SIEGE SOCIAL : Chioso Vecchio - Acquacitosa, 20243 Serra di Fiumorbu
OBJET : La Société a pour objet le transport routier, service de transport de marchandises par route pour compte d'autrui, l'entreposage et le stockage de marchandises, la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, toutes activités annexes afférentes au transport et à la logistique, le terrassement, tous travaux publics.
Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
CAPITAL : 14.000 euros.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés
PRESIDENT : Monsieur Stéphane, William LAURISCH, demeurant à Prunelli di Fiumorbo (Haute-Corse) 77, Hameau d'Abbazia.
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Didier, Charles, Raymond CIOSI, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), 51, La Maraninca.
DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : Monsieur Antoine DUCROS, demeurant à Lucciana (Haute-Corse), 2477, Route de la Madrague, Plaine de Lucciana.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'action.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.
COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date a Porto-Vecchio du 09/12/2019 a été constituée une SASU nommée :
ISIELEC
Objet : Electricité générale
Capital : 2.000 € Siège social : Casa Battista - 70 B - Muratello - 20137 Porto-Vecchio Durée : 99 ans Président : M. Simon ISIDORO, Casa Battista - 70 B - Muratello - 20137 Porto-Vecchio.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 03

Sébastien SEBASTIANI
Avocat à la Cour
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/11/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS L'ALTAGNA
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 100 euros
SIEGE : 31 Allée Montestello, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani
OBJET : Débit de boissons
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Cédric ALBERTUCCI, demeurant 31 Allée Montestello, Lotissement Luccianella, 20600 Furiani
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 04

RDF CONSTRUCTIONS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Lieu-dit Giovan Santu
Padulella, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à LECCI du 28/11/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : RDF CONSTRUCTIONS
Siège : Lieu-dit Giovan Santu, Padulella, 20137 Lecci
Durée : 99 ans
Capital : 2000 euros
Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre de bâtiment, et travaux immobiliers comprenant notamment la construction, l'agencement, la rénovation de tous bâtiments, la construction de piscines, le terrassement, ainsi que toutes activités annexes ou connexes.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Filipe RIBEIRO DIAS, demeurant Lieu-dit Giovan Santu, Padulella, 20137 Lecci
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/12/19, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :
Les Jardins de la Palmeraie DG
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : Résidence La Palmeraie, RD 55, Route de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
OBJET :
- Location d'hébergements meublés à vocation touristique, fourniture de prestations hôtelières ou quasi hôtelières, acquisition, construction, restauration d'immeubles à vocation touristique ;
- Acquisition et gestion de tous immeubles et biens immobiliers, l'aménagement, la mise en valeur par l'édification de toute construction, l'administration, l'exploitation, la location de tous immeubles et biens immobiliers ;
- Marchand de biens, achat, revente, aménagement de tous biens immobiliers, conseil ;
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Seules les cessions entre associés sont libres ; les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 12 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : M. Daniel Gamba, domicilié Résidence La Palmeraie, RD 55, Route de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 05 décembre 2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ALTA VILLA
Siège : 27, Lotissement A TRINITA, 20137 Porto-Vecchio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S
Capital : 5.000 euros en numéraire
Objet : La location d'appartements meublés saisonniers et la fourniture de prestations de services connexes de type conciergerie extérieure, travaux d'entretien intérieur et extérieur, rénovations, petite restauration, animations, organisation de sorties (notamment en mer avec skipper), transport de personnes.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Francine NICOLAS-TAILLEBOIS, demeurant 27, Lotissement A TRINITA, 20137 Porto-Vecchio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 07/12/19, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :
Yachting Palmeraie Beach
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 10.000 euros
SIEGE : Résidence La Palmeraie, RD 55, Route de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
OBJET : Acquisition de yachts, bateaux à voile ou à moteur en vue de la location à la semaine avec ou sans skipper au bénéfice d'une clientèle de particuliers ou de professionnels.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Seules les cessions entre associés sont libres ; les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 12 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : M. Daniel Gamba, domicilié Résidence La Palmeraie, RD 55, Route de Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à HALLENNES LEZ HAUBOURDIN du 9 décembre 2019 il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GENESIS LAB - Objet : recherche, développement, étude chimique et biologique, mise au point, fabrication, négoce et commercialisation d'huiles végétales. Prise à bail, acquisition, développement, exploitation ou cession de tous procédés et brevets, marques. - Siège : VILLE DI PIETRABUGNO (20200) Port de Plaisance - TOGA - BAT G - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 20.000 €, souscrit en numéraire - Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sous réserve de justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions ; chaque action donne droit à une voix - Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en matière extraordinaire - Président : 3 E CONCEPT, SAS, 8 rue de la Source – 59320 HALLENNES LEZ HAUBOURDIN, RCS LILLE METROPOLE 510 669 872. La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 14/11/2019, il a été constitué une EURL dénommée EP COMMUNICATION. Siège social : route du Vazzio - Résidence Belvédère - Bât b - 20090 Ajaccio. Capital : 1500 €. Objet : la programmation informatique pour le compte de tiers (développement de sites internets, blogs, newsletters, etc) ; administration de sites internet ; rédaction web ; conseil en développement et stratégie digitale ; activités de formation à la communication digitale. Gérance : Mme Estelle PARFUS, route du Vazzio - Résidence Belvédère - bât b - 20090 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date 11 décembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION :
FORESTIMBER FRANCE,
SIEGE SOCIAL : 2, bis Boulevard Solférino, Ajaccio (20000)
OBJET : Travaux de Menuiserie.
Travaux de Maçonnerie.
Vente de bois et de produits dérivés : parquets, bois de chauffage, bois de construction, charpentes, escaliers, chalets.
Vente de peinture et de produits de traitement du bois.
Vente de produits en bois en kit.
Vente de hammams.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.
PRESIDENT : Monsieur Jean Christophe Leschi, demeurant Route des Sanguinaires, Immeuble les Horizons 2 - Bât D - Ajaccio (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée :
A&M
Siège social : Résidence des Cannes, Bâtiment 2ème B, 20000 Ajaccio
Capital : 2.000 €
Objet : Bar à thé, vente de boissons non alcoolisées, petite restauration, événementiel.
Président : M. MARZOUKI Malek Résidence des Cannes, Bâtiment 2ème B, 20000 Ajaccio
Transmission des actions : Les cessions sont libres entre actionnaires et soumises à agrément dans tous les autres cas
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justificatif de son identité
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 11/12/2019, il a été constitué une SASU dénommée :
JRM TRANSPORTS
Siège social : Mortella, 20240 Ghisonaccia
Capital : 200 €
Objet : Transport de passagers
Président : Mme ROBERT VEUVE MARCELLI Jeanne Mortella, 20240 Ghisonaccia
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sarrola-Carcopino du 12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : S.D PATRIMOINE
Siège : Lieu-dit Pernicaggio, Espace Caldaniccia, 20167 Sarrola-Carcopino
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1000 euros
Objet :
Gestion de locations en meublé,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. David SCIARETTI demeurant Les Collines du Ricanto, 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au R.C.S d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 10/11/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : U LISTINCU
Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.
La location de ces biens immobiliers.
Siège social : Lieu-dit Ondella, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Gérance : Monsieur BOURDE REMY, demeurant Lieu-dit Ondella, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable le l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Rémy BOURDE.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 12/12/2019, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TRATTORIA,
Siège social : Résidence Saint Philippe, Calvi (Corse)
Objet : L'activité de restauration et la location en meublé, l'acquisition et la vente de tous biens mobiliers et immobiliers ;
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 2000 euros
Gérance : Monsieur André Roger BODIN, demeurant Résidence Philippe, Avenue Christophe Colomb, Calvi (Corse),
Immatriculation : Au RCS de Bastia,

Pour avis, Le gérant.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MP PERFORMANCE
FORME : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Ribarroti, Sarrola-Carcopino (20167),
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :
- La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales.
L'animation effective du groupe.
- La fourniture, à ses filiales et sous-filiales, de prestations de services de management commercial, comptables, financières et administratives en qualité de société mère animatrice du groupe.
- L'acquisition, par achat, apport ou autrement et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à caractère civil ou commercial, côtées ou non côtées.
- L'acquisition par achat, apport ou autrement, la location et la gestion de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail.
DUREE : La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Cette durée viendra donc à expiration en 2118, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
CAPITAL : 1.250.000 euros
GERANCE : La gérance est assurée par Monsieur Dominique MARTINI demeurant Lieu-dit Ribarroti, Sarrola-Carcopino (20167) et par Madame Vanessa, Françoise, Anny PERALDI, épouse MARTINI, demeurant Lieu-dit Ribarroti, Sarrola-Carcopino (20167)
IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/04/2019, il a été constitué une SCCV dénommée :
LE DIAMANT BLEU
Siège social : Boulevard Louis Campi - Les Jardins de Bodiccione - Bt E - RDC - Chez Maisons Prestige et Tradition - 20090 Ajaccio
Capital : 1000 €
Objet : L'acquisition de terrains à bâtir. La construction sur ces terrains d'ensembles immobiliers en vue de leurs ventes à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions.
Gérant : SARL Maisons Prestige et Tradition au capital de 8765.45 euros dont le siège social est situé Boulevard Louis Campi - Les Jardins de Bodiccione - Bt E - RDC - 20090 AJACCIO, immatriculée au R.C.S Ajaccio sous le numéro N°433 135 308 représentée par Mr Dominique MIGNUCCI.
Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/11/2019, il a été constitué une SARL dénommée SARL ADDICT. Siège social : 12 avenue du Port, 20220 Algajola. Capital : 10000€. Objet : Vente de Bijoux, prêt à porter, et d'accessoires de Mode en boutique et sur internet. Gérance : M. Baptiste Bras-Massiani, avenue du Port, 20220 Algajola Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11/12/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : G.H.T.
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : Chez Monsieur Jean-Marc MONTECATTINI - Lieu-dit Poggiola - URTACA (20218)
OBJET : La gestion et location de meublés de tourisme, la gestion hôtelière et para-hôtelière, la création de sites internet, le conseil se rattachant à l'évènementiel
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les cas.
PRESIDENT : Monsieur Jean-Marc MONTECATTINI - Lieu-dit Poggiola - URTACA (20218)
IMMATRICULATION : Au RCS de de Bastia.

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/12/2019, il a été constitué une SAS dénommée :
L'AN.K
Sigle : l'ank
Siège social : Col de Fogata, 20220 l'Ile-Rousse
Capital : 2.000 €
Objet : Restauration de type rapide
Président : M. KANG Hee-ra, Villa a Capunaccia, 20220 Santa Réparata di Balagna
Directeur Général : Mme CHEVALLIER Annabelle 4 Cedrajo, 20220 Santa Réparata di Balagna
Transmission des actions : Admission aux assemblées : Chaque associé a le droit de participer au décisions collectives par lui-même ou par son mandataire .
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 10 décembre 2019, il a été constitué une SARL
LES JARDINS DE TRAVERSA
Siège social : Les Hauts de San Ornello, 20290 Borgo
Capital : 1000 euros
Objet : Promotion immobilière, acquisition de terrains, droits immobiliers et droits à construire et/ou lots de volume et/ou de copropriété, ainsi que l'acquisition de tous biens et droits pouvant en constituer la dépendance ou l'accessoire comme de tous biens et droits qui seraient nécessaire à l'objet social
Gérance : M. PAGGINI Henri Les Hauts de San Ornello, 20290 Borgo
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 22

Maître Wajdi DAAGI
Avocat - Résidence Paoli
22, Rue César Campinchi
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2019, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée (SAS) présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
SOCIETE « RP CONSTRUCTIONS »
Capital : 4000,00 euros divisé en 400 actions d'un montant de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : 18, Résidence l'Ogliastru, 20260 Calvi.
Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger ;
- Les travaux de maçonnerie générale.
- La construction.
- La rénovation.
Durée : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Gérance : La présidence est assurée par Monsieur Raouf HORCHANI demeurant, 18, Résidence l'Ogliastru, 20260 Calvi.
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à OLMETO en date du deux décembre 2019, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCULTURA BIANCA,
SIEGE SOCIAL : Abbartello, Olmeto Plage, Olmeto (Corse)
OBJET :
- L'acquisition, la construction, la cession et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés,
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.
Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Monsieur Julien, Jean-Jérôme, François COLONNA. Né le 6 janvier 1982 à Marseille (13008), demeurant au Lieu-Dit Abbartello, Olmeto (Corse), de nationalité Française.
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales.
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 24

CERFRANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 05 Décembre 2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SAS BRASSERIE U MULINCHESE FORME : Société par Actions Simplifiée CAPITAL : 7000 euros SIEGE : BARCHETTA – RT 20 - N°4411 - 20290 VOLPAJOLA OBJET : La société a pour objet l'exercice de l'activité de Restauration traditionnelle et de débit de boisson DUREE : 99 années ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies a l'article 27 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. PRESIDENT : Madame Marie-Francoise ALESSANDRINI Demeurant BARCHETTA – RT 20 - N°4411 - 20290 VOLPAJOLA, IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COGGIA du 18/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :
SAGONE ACCASTILLAGE
Siège : Riba O Pino, Route de Vico, 20160 Coggia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 1000 euros
Objet : Vente d'accastillage, de bateaux, moteurs, gardiennage et hivernage, maintenance.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Céline, Marie GAFFORY demeurant Route de Vico, Lieu dit U Pinu, Vico 20160 Vico
La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date a Bastia du 05/12/2019 a été constituée une EURL nommée : Salon Falzon
Objet : Coiffure en salon ou à domicile, Vente de Bijoux fantaisies, d'accessoires de mode, produits cosmétiques, Toutes opérations similaires ou connexes se rattachant à l'objet.
Capital : 500 € Siège social : Résidence Petrelle Casatorra, 20620 Biguglia
Durée : 99 ans Gérance : Mme Isabelle FALZON, 45 résidence Petrelle, Casatorra, 20620 Biguglia.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 27

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEZZAVIA du 16/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : MILO NANO
Siège : Lotissement Mancini, Lieu-dit Cara, Ajaccio, 20167 Mezzavia
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 1000 euros
Objet : Vente à distance de prêt à porter hommes-femmes, prêt à porter hommes-femmes, accessoires, high tech.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Louis LOMBARDO demeurant Lotissement Mancini, Lieu-dit Cara, Ajaccio, 20167 Mezzavia
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

N° 28

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/12/2019, il a été constitué une SASU dénommée :
PRIVILEGE EXPLOITATION
Siège social : 15, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio
Capital : 3.000 €
Objet : Piano-Bar, Glacier, restaurant
Président : LUCCHINI Savéria 15, Cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

SOCIETES GERANTS

N° 29

FV2M
Société Civile
Au capital de 2.903.400 euros
Siège social : Padula
Route de Bacca
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
821 790 227 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2019, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Madame Marie-Josée, Lilla ORSINI épouse BONI demeurant Route de Vallicone - Cappicciola - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter du 02 décembre 2019.
La collectivité des associés a également décidé de modifier l'article 16 des statuts afin d'encadrer les actes de gestion fait par les cogérants.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

LE COLISEE
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.524,49 Euros
Siège social : Les Collines du Salario
Le Colisée C1, 20000 Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date à Ajaccio du 12 décembre 2019, les associés ont désigné en qualité de gérant Mr BALDI Fredy, né le 10 février 1955 à Ajaccio (2A), de nationalité Française et résidant à Ajaccio (20000), domicilié 4, Boulevard Fred SCAMARONI, le Kent, en remplacement de MAZZONI François démissionnaire à compter de ce même jour, et ce pour une durée illimitée.
Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention, Le gérant.

N° 31

SARL "T & T"
SARL au capital de 7.622,45 €uros
Siège social : 8, Boulevard Masseria
20000 Ajaccio
334 215 084 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2019, l'associée unique a nommé M. Noël, Michel TORTI, demeurant 79 Allée du Taravo, Lotissement la Confina 20167 MEZZAVIA, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de M. Michaël, Richard, Pierre TROMBELLA, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

BASTELICACCIA CONSTRUCTION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siege social : Lieu-dit Capparone
20129 Bastelicaccia
412 628 505 RCS Ajaccio

Aux termes d'une déliberation en date du 01/12/2019, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Alexandre Augusto DA SILVA MARTINS de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Augusto DA SILVA MARTINS, demeurant Lieu- dit Pozzo – 20129 Bastelicaccia, pour une durée illimitée a compter du 01/12/2019.

Pour avis, La Gérance.

N° 33

TRACORS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 €
Siège social : Lot 9, ZAC de Campo Vallone, 20620 Biguglia
499 142 990 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Par AGE du 10/12/2019, a été nommé en qualité de Gérant Nicolas CRESCIUCCI, 5, allée de Valombre, 69300 Caluire et Cuire, en remplacement de Paul ZUCCARELLI démissionnaire.

Pour avis au RCS de Bastia.

N° 34

BECK-ICART

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : Avenue du Maréchal Juin
Résidence Parc Azur, 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 508 719 820

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une déliberation du 09/12/2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission à compter du 21/11/2019 de Madame Elisabeth ICART, cogérante de la société et par ailleurs a décidé de remplacer à compter du 09/12/2019 la dénomination sociale BECK-ICART par PELICAB, et de modifier en conséquence les articles 3 et 17 des statuts. Modifications seront faites au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 35

SOCIETE NOUVELLE DE POGGIALE

Société Civile
Au capital de 7500,00 Euros
Aéroport de Poretta, 20290 Lucciana
339155772 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 05/12/2019, il a été pris acte de la nomination de SAS FILPAR, au capital de 3.750.000 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 343 048 294, domiciliée Aéroport de Poretta, 20290 LUCCIANA représentée par Gilles FILIPPI en qualité de nouveau Gérant, à compter du 05/12/2019 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Geneviève FILIPPI, Gérante démissionnaire.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 36

U STILETTU

SARL au capital de 2.000 €uros
Siège social : Route de Mezzavia
20090 Ajaccio-RCS Ajaccio 503010 787

Aux termes d'une délibération en date du 12/12/2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Joseph, Stéphane, MAESTRACCI de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

SOCIETES TRANSFERTS

N° 37

CSI GROUP

SARL au capital de 1.000 Euros
78, rue Garibaldi
94100 Saint Maur des Fossés
R.C.S. Créteil 500 899 133

Le 7 octobre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter de ce même jour au 11 rue de la Citadelle – 20137 Porto-Vecchio.
Activité : Prise participation dans toutes entreprises commerciales ou industrielles, notamment dans le secteur du travail temporaire, bâtiment, nettoyage
La société sera radiée du RCS de Créteil et immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 38

LILI PAUL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Route de l'Agliani
20600 Bastia
R.C.S : Bastia 513 706 929

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2019, il résulte que le siège social de la société a été transféré à C/O André BERTONCINI, résidence VELA D'ORO, PALAGACCIO à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), à compter du 1er décembre 2019.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 39

SOLS BETON CORSE

SARL au capital de 21000,00 Euros
Rue de l'Impératrice Eugénie
Résidence l'Empereur
20200 Bastia
797579364 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 08/10/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 192 AVENUE DE LODEVE, RESIDENCE LE CAROUBIER B, 34080 MONTPELLIER à compter du 08/10/2019. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 40

THIERRY LHUILLIER GUIDERDONI FORMATION ET CONSEIL

SASU au capital de 3000 €
Siège social :
50b Bd du Général Leclerc
92200 Neuilly-sur-Seine
823599246 RCS Nanterre

Par décision en date du 03/12/2019 l'associé unique a décidé de transférer le siège Lieu-Dit Ponticello, 20100 Grossa à compter du 15/06/2019. Président : Thierry Lhuillier Guiderdoni, Lieu-Dit Ponticello, 20100 Grossa.
Dépôt RCS Ajaccio.

N° 41

IMPACT INTERIM

SARL au capital de 25.000 Euros
78, rue Garibaldi
94100 Saint Maur des Fossés
R.C.S. Créteil 500 898 986

Le 7 octobre 2019, l'associée unique a décidé de transférer le siège social à compter de ce même jour au 11 rue de la Citadelle – 20137 Porto-Vecchio.
Activité : Travail temporaire dans tous secteurs d'activité.
La société sera radiée du RCS de Créteil et immatriculée au RCS d'Ajaccio.

04 95 32 04 40

N° 42

REBANNE II

SCI au capital de 16.937,09 €
Siège : 17 Rue Arago
34620 Puisserguier
392849246 RCS de Beziers

Par décision de l'AGE du 02/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Verghia, Allée des Platanes, 20138 COTI-CHIAVARI.
Gérant : M. DU FRESNAY Serge Verghia Allée des Platanes, 20138 Coti-Chiavari
Objet : Gestion administration vente d'immeubles
Durée : 99 ans
Radiation au RCS de Béziers et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 43

SASU MAE

Au capital de 1000 €
Siège social : Rue Paoli
20220 L'Ile-Rousse
RCS Bastia N° 810 958 330

Par décisions de l'associée unique du 30 novembre 2019 le siège social a été transféré « Rue Luce de Casabianca 20220 l'Ile-Rousse » à compter du 1er décembre 2019 et il a été décidé de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 44

BERLIOZ

Société par Actions
Simplifiée à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège : 2, avenue Pierre Giudicelli
20200 Bastia
852505700 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 01/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 8 Allée Louis Blériot 192, C/O Thomas LEBRETON, 92270 BOIS COLOMBES. Radiation au RCS de BASTIA et ré-immatriculation au RCS de NANTERRE.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 45

DOMIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 €
Siège Social :
Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani
878 444 488 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale en date du 6 décembre 2019 et à compter de cette date, il a été procédé à la nomination de :
- La société CAMA, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est à Bastia 20200, Quai des Martyrs, Immeuble La Tyrrhénienne, identifiée sous le numéro 450 401 161 RCS BASTIA, en qualité de Directrice Générale de la société, pour une durée illimitée.
La société CAMA est représentée par son Président, M. Charles CAPIA.

Pour avis, Le Président

N° 46

Notaire

SCP VERCOUTERE DEGANO CORDIER RENOULT

Notaires Associés
15, bd de la Tour d'Auvergne
35400 Saint-Malo

SCI BROCELIANDE

Société Civile Immobilière
Capital social : 1.000,00 €
Ancien siège social :
43, avenue de Broceliande
35400 Saint-Malo
Nouveau siege social : 36, Valle Longa
Domaine Les Hauts de la Capicciola
Lieu-dit Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
Ancien RCS : RCS Saint-Malo
N° 439047200
Nouveau RCS : RCS Ajaccio
N° 439047200

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 07 décembre 2019, l'assemblée générale des associés a décidé notamment de transférer le siège social du 43 avenue de Broceliande à SAINT-MALO (35400), au 36, Valle Longa, Domaine les Hauts de la Capicciola, Lieu-dit Sainte Lucie de Porto-Vecchio à ZONZA (20144), à compter du 01 janvier 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Objet de la société : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, propriété, mise en valeur, transformation, aménagement, administration et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
- Mise à disposition à titre gratuit aux associés de biens et droits immobiliers appartenant à la société, et notamment d'un bien situé à ZONZA (20144 - Corse), 36 Valle Longa Domaine, les Hauts de la Capicciola, Lieu-dit Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
Durée de la société : 99 ans
Le dépôt légal des pièces sera effectué au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 47

PCMA

SAS au capital de 1.000 €uros
Siège social :
20, Avenue Impératrice Eugénie
20000 Ajaccio
837 883 826 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 12/12/2019, M. Jean-Baptiste, Alexandre, Louis CAVALLARO, demeurant Parc Sebastiani, Bâtiment B3, 25 Avenue Impératrice Eugénie, 20000 AJACCIO a été nommé en qualité de Président, à compter du 01/01/2020, en remplacement de M. Charles-Antoine LUCCIONI, démissionnaire. L'article 38 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Charles-Antoine LUCCIONI a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Jean-Baptiste, Alexandre, Louis CAVALLARO.

Pour avis, Le Président.

N° 48

Notaire

SCP MAMELLI

Notaires
20217 Saint Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

"CESTAN"

Société Civile
Capital : 100 €
Siège : 464 Lotissement Lumio
20232 Oletta
RCS Bastia 511 963 001

- Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, officier public, notaire à SAINT FLORENT, le 5 décembre 2019, le siège social de la société CESTAN a été transféré.
Ancien siège : Fromontica Sud – 20217 – Saint-Florent
Nouveau siège : 464 Lotissement Lumio – 20232 Oletta
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
- Par délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire de la société "CESTAN" en date du 5 décembre 2019, il a été constaté : la démission en qualité de gérante de Madame Véronique BOUTOLEAU veuve FERRARI et son remplacement par Madame Angélique FERRARI épouse CANIFFI, demeurant à OLETTA (20232), lieudit « Lumio », résidence MARE E SOLE.
Mention sera faite au RCS de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

N° 49

ARDISSON

Société Civile
Au capital de 6097.96 euros
Siège social : Route d'Agliani
20200 Bastia
R.C.S : Bastia 381 146 257

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré au C/O André BERTONCINI, résidence Vela D'ORO, PALAGACCIO à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), à compter du 1er décembre 2019.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Suivant décision collective des associés en date du 1er décembre 2019, il résulte que la durée de la Société a été prorogée de 59 ans, soit jusqu'au 4 mars 2100.
En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit :
* Ancienne mention :
50 ans jusqu'au 4 mars 2041.
* Nouvelle mention :
La durée de la Société initialement fixée à 50 ans, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés a été prorogée de 59 ans par décision de l'assemblée générale en date du 1er décembre 2019.
En conséquence, la durée de la Société expirera le 04 mars 2100, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Mentions seront faites au RCS de Bastia.

Pour avis,

FAX 04 95 32 02 38

N° 50

avocats

Olivier PELLEGRI

Avocat à la Cour
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85
Fax : 04.95.32.13.35
e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

Société d'Exploitation
de la Polyclinique du Docteur
Raoul MAYMARD
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : Rue Marcel PAUL
20200 Bastia-478253206 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 décembre 2019, il résulte que :
Mademoiselle Lizy Marie Louise, MAYMARD, Demeurant Villa Licciola – 108 Route du Cap – 20200 SAN MARTINO DI LOTA, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Ivan MAYMARD, décédé.

Pour avis, Le Président.

N° 51

LA VALLICELLA

SARL au capital de 2.271.390 euros
Siège social : Lieu-dit Lenza
Résidence Valicella
20230 Poggio Mezzana
494 883 796 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15/11/2019, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Exploitation de camping ; Acquisition, gestion et location de constructions légères, de mobile homes, chalets de loisirs, caravanes, camping-car et tous accessoires de loisirs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 52

JLS COLOMBA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de Baracci
Lotissement Colomba
20110 Viggianello
878 096 759 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2019, l'AGE a décidé :
d'étendre l'objet social aux activités de l'achat, la gestion, l'administration, la location, et la vente de tous biens immobiliers et éventuellement et exceptionnellement la construction de biens immobiliers, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 53

C2GM

SARL transformée en SAS
Au capital de 5000 euros
Siège social : 2, Rue des Glacis
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 790 979 223

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 16/12/2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 5000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Thierry VIGNAROLI qui a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
M. Thierry VIGNAROLI, demeurant Immeuble Beau Site, Résidence Pietralba, Avenue Mont Thabor, 20090 Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE
CB carte bleue
SUR PLACE
OU PAR TELEPHONE

N° 54

VESTIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000.00 €
Siège social : Lieu-dit les Cannes
20113 Olmeto
507 585 636 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2019, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.
Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :
FORME : société par actions simplifiée à associé unqiue
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :
Président : Madame Cindy Tina ZEDDA, demeurant à OLMETO (Corse) Lieu-dit Les Cannes,
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 55

OLZO MARE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.500 euros
Siège social : Olzo, 20217 Saint-Florent
R.C.S : Bastia 441 846 854

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2019, il résulte que la collectivité des associés de la Société OLZO MARE a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 10 décembre 2019. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :
* Forme :
- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
* Administration :
- Anciennes mentions :
Gérant : Monsieur Renzo BARENGHI, demeurant Lieu dit MOZELLO à CALVI (20260)
- Nouvelles mentions :
Président : Monsieur Renzo BARENGHI, demeurant Lieu-dit MOZELLO à CALVI (20260)
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 56

ATOUT PUB

S.A.S. au capital de 7.622,45 €uros
Siège social : 7 Rue Méditerranée
20090 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio 422 350 918

Aux termes d'une décision en date du 16/12/2019, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de maçonnerie, couvreur, charpentier métallique, spécialiste de l'isolation extérieure pour le bardage de façade, plombier et climaticien et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 57

CASA E NATURA RESORT

SAS au capital de 25000 €
Siège : rte Territoriale 10
20221 Santa-Maria-Poggio
838 970 622 RCS Bastia

L'AGE du 13/11/2019 a nommé Président la société CASA E NATURA, SAS au capital de 4200000 €, rte territoriale 10 20221 SANTA-MARIA-POGGIO, 814 776 365 RCS BASTIA, en remplacement de M. Luis DO SOUTO et constaté la démission de M. Philippe GABRIELLI de ses fonctions de directeur général. RCS BASTIA.

N° 58

CASA E NATURA

SAS au capital de 4200000 €
Siège : rte Territoriale 10
20221 Santa-Maria-Poggio
814 776 365 RCS Bastia

L'AGO du 13/11/2019 a nommé Président la société L'OLIVACCE, SASU au capital de 500€, à Poggio-d'Oletta 20232, 799 603 998 RCS BASTIA, en remplacement de la société VICTORIA CORP. RCS BASTIA.

N° 59

UNICA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 199.975.00 €
Siège social : 3 Rue Fred Scamaroni
20137 Porto-Vecchio
485 387 484 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2019 :Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 18/11/2019, celle suivante : PCSIR.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
* Ancienne mention :
La dénomination de la société est : UNICA IMMOBILIER.
* Nouvelle mention :
La dénomination de la société est : PCSIR.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 60

CABINET FIDUCIAIRE DE NORMANDIE

Société d'Avocats
3, Impasse Dumont -CAEN
(Calvados)

LOCATION-GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date a CALVI du 22 novembre 2019, enregistré a SPFE de BASTIA le 2 décembre 2019 dossier 2019 00042707 référence 2B04P312019A01889 la société PATRICKIA société à responsabilité limitée au capital de 10.000 € dont le siège social est à CALVI (20260) Zone Industrielle de Cantone immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numero 510 598 295 et la société ACOFRA EXPLOITATION société par actions simplifiée au capital de 120.000€ dont le siège social est à CALVI (20260) Avenue Christophe Colomb immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 510 581 499 ont convenu que le fonds de commerce donné à titre de location gérance sis à CALVI (20260) zone industrielle de Cantone suivant acte S.S.P. du 10 juin 2015 pour une durée allant du 1er avril 20015 au 31 mars 2018, soit renouveler à compter du 1er avril 2018 au 31 mars 2021 puis il se poursuivra par tacite reconduction par période d'un an à compter du 1er avril de chaque année.

Pour unique avis,

N° 61

AVIS

Suivant acte SSP en date à NICE, du 03/12/2019, Le contrat de location-gérance consenti par la société L'ABRICOTIER, SARL au capital de 305.000 €, sis rue Joffre 20260 CALVI, RCS BASTIA 438 209 041 au profit de la société VIA RESTO, SARL au capital de 4.000 €, sis 10 rue Joffre 20260 CALVI, RCS BASTIA 838 920 965 et concernant un fonds de commerce de restaurant, pizzeria, sis et exploité à CALVI 20260 - 10 rue Joffre, objet d'une immatriculation au RCS de BASTIA sous le n° 438 209 041, a été résilié purement et simplement à compter du 03/12/2019.

N° 62

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Olmeta di Capocorso du 01/01/2014 par la société SCI LES GITES DU CAP CORSE, demeurant à Marine de Négru – 20217 Olmeta di Capocorso à Mme Faurie Laurence, demeurant, Marine de Negru, 20217 Olmeta di Capocorso.
D'un fonds de commerce de Gites, à l'enseigne LES GITES DU CAP CORSE, sis et exploité à Marine de Négru – 20217 Olmeta di Capocorso.
Pour une durée de 01 avec tacite reconduction à compter du 01/01/2014, a pris fin par résiliation amiable le 31 décembre 2019.

Pour avis,

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 63

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de :
A.S BTP (SARL)
Lieu-dit Valrose
Les Chênes
20290 Borgo
Activité : Travaux de maçonnerie générale - Bâtiment et travaux publics
RCS Bastia : B 500 934 153, 2007 B 450
Date de cessation des paiements : 10/09/2019
Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 64

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :
Rutily Alexandre
Né le 28/06/1952 à Calenzana
(Haute-Corse)
Domicilié : Route du Stade
20214 Calenzana
De Nationalité française
Non inscrit au RCS de Bastia
Gérant de la SARL LES AGRIATES
Marchand de Biens
Route du Stade
20214 Calenzana
RCS Bastia : B 443 169 735 - 2005 B 852

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 65

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'egard de :
Garrido Constructions (SAS)
Lieu-dit Termini Bianchi
Figaretto
20230 Talasani
Activité : Travaux de Bâtiment, Construction - Rénovation
RCS Bastia : B 824 036 818, 2016 B 702
Date de cessation des paiements : 30/09/2019
Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :
https://www.creditors-services.com

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 66

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Sauvegarde de :
Nettoyage Insulaire (SARL)
10 Allée Fuschia
ZI de Purettone
20290 Borgo
Activité : Service de nettoyage - Maintenance - Services espaces verts
RCS Bastia : B 342 355 062, 87 B 175
Immatriculations secondaires :
- 10, rue de la République, 13001 Marseille. RCS Marseille 312 B 783
- Villa Miniconi, 20167 Mezzavia.
RCS Ajaccio 99 B 81
Commissaire à l'exécution du plan :
SCP GILLIBERT ET ASSOCIES
2, rue Mahatma Gandhi
Espace Beauvalle - Bât A
13097 Aix en Provence Cedex 2

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
MCA Plage (SARL)
Lieu-dit Pineto - Lido de la Marana
"Kanteen"
20290 Borgo
Activité : Restauration traditionnelle
RCS Bastia : B 820 555 118, 2016 B 386
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Taxi Gilles Marcelli (SAS)
rue d'E Cardelline
Quartier Fitelle
Route de Ghisoni
20240 Ghisonaccia
Activité : Transport de voyageurs par taxi
RCS Bastia : B 807 420 807, 2014 B 583
Fin de la mission de l'Administrateur Judiciaire
Liquidateur :
SELARL BRMJ
(Me Bernard ROUSSEL)
17, Boulevard Paoli
CS 0002
20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
El Qarda Abbes
Chemin Ste Catherine
BP 24
20217 Saint-Florent
Activité : Petite maçonnerie - Revêtement sols et murs
RM : N°503 538 753 (215.08.2B)
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 10/12/2019, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :
Corse Ouvrage Béton Piscine (SAS)
Lieu-dit Canale
RN 193
20600 Furiani
Activité : Travaux de maçonnerie générale - Vente et pose de piscines
RCS Bastia : B 827 453 937, 2017 B 87
Liquidateur :
SELARL ETUDE BALINCOURT
(Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA)
1, rue Salvatore Viale
Immeuble U Palazzu
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL Me Nicole CASANOVA,
Greffier.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 71

Dénomination sociale :
SARL KYRNOSENS
Forme : SARL en liquidation
Siège sociale : Chemin de Biancarello
Résidence la Cerisaie, Bâtiment 1
Etage 6 - 20090 Ajaccio
Capital social : 400 euros
N° de siret : 81494890700013
RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale en date du 15 novembre 2019, la collectivité des associés à :
- Approuvée les comptes définitifs de liquidation.
- Donné quitus au liquidateur, Monsieur Gérard Lourdin, pour sa gestion et le décharge de son mandat.
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de la dite assemblée.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 72

ACQUA CHJARA
Société Responsabilité Limitée
En Liquidation
Au capital de 5000 Euros
Siège Social : Lieu-dit Cargese
20130 Cargèse (Corse)
503 785 545 RCSAjaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associée unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 3 novembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 3 novembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommée comme liquidatrice :
- Mademoiselle Anne Claire DRAGACCI, demeurant à CARGESE (Corse) route du Pero résidence Assulanata, a qui ont étés conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CARGESE (Corse) Lieudit CARGESE.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 73

GM TRANSPORTS
SASU au capital de 200 €
Siège social : Mortella
20240 Ghisonaccia
839771862 RCS Bastia

Par décision en date du 09/12/2019 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Liquidateur : Marcelli Gilles, Mortella 20240 Ghisonaccia. Siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt RCS Bastia.

N° 74

CREACASA
Société Par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social : 119 rue des Girolles
Lotissement I Campucci
20290 Borgo (Corse)
823 958 566 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 30 novembre 2019 suivi de sa mise en liquidation.
- A été nommé comme liquidateur : Monsieur MICAELLU PISTOROZZI, demeurant à BORGO (Corse) Lotissement I Campucci, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BORGO (Corse) 119 rue des Girolles Lotissement I Campucci. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

N° 75

DIAGONILE
EURL au capital de 15.000€
Domiciliation en Commun du siège
18 Rue Dr. Dellpellegrino
20179 Ajaccio Cedex 1
Établissement Principal :
10 Av. Antoine Serafini
20179 Ajaccio Cedex 1
RCS Ajaccio 490.528.981

Par décisions d'AGE du 08/12/2019, la gérante et associée unique a décidé la dissolution anticipée pour cause de cessation d'activités et la mise en liquidation amiable de la société avec prise d'effet le 31/12/2019, supprimé tout établissement, désigné en qualité de liquidateur doté de tous pouvoirs l'associée unique Mme Lugrezi Marie-Jeanne qui a élu domicile et fixé le siège de liquidation où les actes pourront être notifiés chez SCP Armani Sébastien, huissier de justice, 2 avenue de Paris, Imm. Diamant 3, 20176 Ajaccio, qui l'y a expressément autorisée, confirmé l'adresse de correspondance chez Diagonile, BP 40193, 20179 Ajaccio cedex 1. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio et Paris.

N° 76

SCI RESIDENCE PALAZZU I
SCI au capital de 15000000 €
Siège social : 17 Rue Bonaparte
20000 Ajaccio
848119541 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 29/11/2019, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. AMHAN Michel Majd El Dine, 2 Rue Fesch, 20000 Ajaccio pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 29/11/2019
Radiation du RCS d'Ajaccio.

N° 77

LE MOGADOR
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 900 euros
Siège de liquidation :
Lieu-dit Suariccia, Route du village
20290 Borgo
RCS Bastia 749 964 144

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2019, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 78

CUMA de CARLU VECCU
En liquidation
Clos Culombu, Chemin de San Pedru
20260 Lumiu
RCS Bastia 401 416 045
Agrément n°2B950002

AVIS DE LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 13 décembre 2019, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Etienne SUZZONI de son mandat de liquidateur, donné ce jour quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter de ce jour. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia et mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 79

ONYXIA
SARL au capital de 3.000 €
Siège social : 8, rue Colomba
20000 Ajaccio
800 516 999 RCS d'Ajaccio

Le 12/12/2019, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Jean-Pierre SERPAGGI, 8 rue Colomba, 20000 AJACCIO, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 80

AVIS

Suivant Assemblée Générale en date du 28 novembre 2019 enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement le 16 décembre 2019 sous le numéro 2B04P31 2019 A 01941, les associés de la SARL VIVA, Société à responsabilité limité au capital de 16.000 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 447 9025 925, dont le siege social est avenue de la Liberation 20600 Bastia, ont voté la dissolution anticipée de la société et ont nommé en qualité de liquidateur Monsieur Joseph AVENOSO, né le 4 mars 1946 à Biguglia, de nationalité française, demeurant et domicilié Villa A Suara, 20290 BORGO.

Pour avis, la Gérance.

N° 81

CHEZ JEMI
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Valle di Corte
20131 Pianottoli-Caldarello
R.C.S. Ajaccio : 793 720 574

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2019 il résulte que :
Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :
– approuvé les comptes de liquidation ;
– donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
– prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.
Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis le liquidateur,
Madame POMMEREAU Fadhila née MCHALA.

N° 82

KYRNECO
SASU au capital de 1000 Euros
386 Bd Marie-Jeanne Bozzi
20166 Porticcio
814064705 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGO en date du 30/11/2019 l'associé unique a :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au Liquidateur, Madame Fattaccioli Fertille 386 Bd Marie-Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 83

NOSTRACOM
SASU au capital de 1.000 €
Siège social : Ritondo
20290 Prunelli-Di-Casacconi
848 589 685 RCS de Bastia

Le 17/12/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17/12/2019, nommé liquidateur Mme Marion LABOURDENNE, ritondo 20290 PRUNELLI-DI-CASACCONI et fixé le siège de liquidation au siège social. Le 17/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/12/2019. Radiation au RCS de Bastia.

N° 84

GM TRANSPORTS
SASU au capital de 200 €
Siège social : Mortella
20240 Ghisonaccia
839771862 RCS Bastia

Par décision en date du 09/12/2019 l'associé unique a décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS Bastia.

N° 85

BATIMMO

SARL Au capital de 100 euros
Siège social : 58, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
828 624 007 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Michel, Italo ARENA, demeurant 58, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 58, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 86

CORSICA FREE DIVING (CFD)

Société par Actions Simplifiée
Unique, au capital social
d'un montant de 7500 euros
ayant son siège social
Marine de Farinole, route de la Tour
20253 Farinole
RCS de Bastia 835 011 883

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 17 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 17 décembre 2019. Il a nommé M. Stéphane PROVENT, demeurant Chemin du Cigno, le Macchione, 20600 Bastia en qualité de liquidateur.
Le siège de liquidation est fixé au chemin du Cigno, le Macchione, 20600 Bastia "lieu où la correspondance doit être adressée".
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés, en annexe au RCS, au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

N° 87

MAP FOOD

SARL au capital de 1.200 Euros
Marina Di Fiori - Voie d'Aréna
20137 Porto-Vecchio
834 630 832 RCS Ajaccio

Par AGE du 31 Octobre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable. Mme Viviane PELAS, ancienne Gérante, a été nommée liquidateur et le siège de la liquidation a été fixé au siège social.
Par AGO du 13 Décembre 2019, il a été approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.
La radiation de la Société sera effectuée au RCS d'Ajaccio.

N° 88

CORSE APPATS DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège : Résidence Mariani, Bât B
Quartier Saint Joseph, 20090 Ajaccio
Siège de liquidation :
Résidence Mariani, Bât B
Quartier Saint Joseph, 20090 Ajaccio
539072157 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 16/12/2019 au siège de la liquidation à approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eric DE FRANCESCHI, demeurant 5 allée de la Gravona – Lot Manicola Vechja – Mezzavia – 20167 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation au 30/11/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 89

BATIMMO

SARL en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : 58, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
58, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
828 624 007 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/092019 au siège de liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel, Italo ARENA, demeurant 58, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 90

SARL GIUSEPPI

SARL au capital de 500,00 Euros
Ciniccia, 20170 Levie
839427473 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 23/09/2019 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/09/2019, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean-Antoine GIUSEPPI, ciniccia, 20170 LEVIE et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance Cathy TUNE Buttilacciu - Route de Sotta 20137 PORTO-VECCHIO. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 91

L'ARBOUSIER

SCI au capital de 762,25 €
Lotissement du Domaine
de Cala d'Oro n°54
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 330 516 022

L'assemblée générale Extraordinaire a approuvé le 22 octobre 2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Jeanine LEVIGNEUR demeurant 44, rue de la Gare de Reuilly, 75012 PARIS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du même jour.
Mention en sera fait au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis, Le liquidateur.

N° 92

LES VILLAS GRIMALDI

SCI au capital de 1.000 €
Lieu-dit Costa - 20232 Oletta
495 293 839 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2019 à 17H au siège social, les associés de LES VILLAS GRIMALDI SCI, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé le compte définitif de liquidation amiable et déchargé RUGANI FINANCIERE de son mandat de liquidateur, lequel lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 93

SCP LUCCIARDI
BELLEMANIERE
WATRIN GIRAUD VENZONI
Avocats
14, Rue Manuel
13100 Aix En Provence

AVIS DE CESSION DE FONDS

Par acte ssp en date du 29/11/2019, enregistré au Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Bastia le 04.12.2019, Dossier 2019 00043033, Référence 2B04P31 2019 A 01901.
La SELARL de Pharmaciens d'officine PHARMACIE ALFONSI BASTIA SUD au capital de 51.000 € sise Imm. Le Béarn, avenue de la Libération, 20600 BASTIA Immatriculée RCS BASTIA 753 413 046
A cédé à : La SELARL de pharmaciens d'officine PHARMACIE MARIANI BASTIA SUD au capital de 5.000 €, sise Imm. Le Béarn, avenue de la Libération 20600 BASTIA, immatriculée RCS BASTIA 878 553 114. Un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité Imm. Le Béarn, avenue de la Libération, 20600 BASTIA.
Moyennant le prix de : 850.000,00 €.
L'entrée en jouissance est fixée au : 01/12/2019.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues pour la légalité au siège du fonds vendu et pour la correspondance chez Me BELLEMANIERE - SCP LUCCIARDI Avocats 14, rue Manuel - 13100 AIX EN PROVENCE - 04.42.38.49.37 - contact@-scplucciardi.com.

N° 94

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 10 décembre 2019, enregistré à Ajaccio le 11/12/2019, Dossier 2019 00043244, référence 2A04P31 2019 A 01835. La société dénommée AUX PETITS SOINS, SARL au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est situé à PERI (20167), Lieudit Chiosu Novu, Plaine de Peri ; identifiée au SIREN et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 811 148 873, représentée par Madame Julie Carole HANOT-DE LA FOATA (épouse ARMANI).
A VENDU A : La société dénommée NKA COIFFURE, SARL au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est situé à ALATA (20167), Lieudit Pietrosella, Bico, identifiée au SIREN et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 878 370 154, représentée par Madame Angélina Jeanna MARECHAL (épouse ALESSANDRI). Un fonds artisanal de coiffure en salon, situé à PERI (20167), Lieudit Chiosonovo, Plaine de Peri, moyennant le prix de QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (95.000,00 euros). L'entrée en jouissance a été fixée au 11/12/2019.
Les oppositions éventuelles seront adressées au cabinet de Maître Doumè FERRARI, avocat à AJACCIO (20000), 6 Cours Pascal Paoli. Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION

N° 95

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n°2006-728 du 23 juin 2006
Succession numéro : 2A 18/00142
RG : 180142 18/180142

Acceptée à concurrence de l'actif net par
1ent - Madame Marie-Paule TOLINI, retraitée, épouse de Monsieur Thierry René Paul Marie LABROT, demeurant à BAILLEAU ARMENONVILLE (28320) Impasse des Digues, LE PAVILLON.
Née à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019) le 12 décembre 1957.
2ent - Madame Laëtitia Madeleine Toussainte TOLINI, sans profession, épouse de Monsieur Frédéric Guy FADAT, demeurant à VAUJOURS (93410) 18 rue de la Mare Neuve.
Née à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019) le 11 juin 1968. Habiles à se dire et porter héritières en vertu de la loi.
Enregistrée au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO Date d'enregistrement de l'avis initial au greffe : 28 septembre 2018, sous le numéro RG 18/00142 n° de succession : 2A 18/00142 minute : 142/2018
Identité du défunt : Monsieur Toussaint Joseph TOLINI, en son vivant retraité, veuf de Madame Monique GIRAL, demeurant à BELVEDERE-CAMPOMORO (20110) Belvédère.
Né à AJACCIO (20000), le 29 mars 1931.
Décédé à RUEIL-MALMAISON (92500) (FRANCE), le 7 août 2017. Avis de dépôt de l'inventaire réalisé le 11 avril 2019 suivant acte reçu par Maître REPAIN, notaire associé à AUNEAU (28700) 1 rue Emile Labiche.

Pour avis,

N° 96

AVIS DE MARCHE

PROCÉDURE ADAPTÉE-ENTITÉ ADJUDICATRICE

(MONTANT INFÉRIEUR À 443.000 € HT)

CCI2B/DC/2019.102

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Correspondant :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.
Objet du marché : Déplacement des sièges existants, fourniture et pose de nouveaux sièges d'attente dans les aérogares de Bastia Poretta et de Calvi Ste Catherine.
Lieux d'exécution : Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine
Type de marchés : Marché de fourniture
Nomenclature Européenne CPV : 39113000-7 | Sièges et chaises divers |
Caractéristiques principales :
Il s'agit de déplacer certains sièges d'attente, de la présentation des échantillons ; de la fourniture et la pose de nouveaux sièges d'attente ; du nettoyage des sièges après fourniture et pose ; de la formation à l'entretien de base sur site ; du Transport de sièges pour les deux aéroports .
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, L. 1 à L.6 et, R.2113-2, R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2131-12.2° du Code de la Commande Publique.
Mode de dévolution :
L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus couteux l'exécution des prestations.
L'avis concerne un marché public.
Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :
* Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique
* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
* Crédits ouverts aux sections : 130 et 135
Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute-Corse (http://www.ccihc.fr/marches-publics/), dès la mise en ligne de la présente consultation.
Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse
(http://www.ccihc.fr/marches-publics/).
Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat à l'appui de sa candidature :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à l.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
L'ensemble des pièces administratives, techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.
Date limite de remise des offres : 13 janvier 2020 à 10h
CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :
Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :
- garanties et de la capacité économique et financière,
- des capacités techniques et professionnelles,
- des références pour des prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.
CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
* Prix (60%)
* Valeur technique (40%)

.../...

Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
* La méthodologie adaptée pour réaliser cette prestation ;
* Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement, de préparation et de livraison ;
* Le planning prévisionnel faisant apparaître de manière détaillée les différentes phases de fourniture et de pose.
Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)
Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2019.102
Renseignements complémentaires :
Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96
Renseignements techniques : sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (http://www.ccihc.fr/marches-publics/
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55
Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96
ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06
Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :
* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.
* Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 décembre 2019

N° 97

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NATURE DU MARCHE

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR :
Nom de l'organisme : Commune de Sisco
Contact : Monsieur le Maire de la commune de SISCO
Adresse : Mairie de Sisco – Hameau de Munacaghja – 20233 SISCO
Téléphone : 04 95 35 20 01
Télécopieur : 04 95 35 26 42
Adresse email : mairie.sisco@wanadoo.fr
OBJET DU MARCHE :
Elargissement du pont de Cipronasco
Type de marché de travaux : Exécution
Lieu d'exécution : SISCO
Durée des travaux : Un mois
Date de début des travaux : 01/07/2020
Date de fin des travaux : 01/08/2020
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
Elargissement amont
Acceptation des variantes : NON
Prestation divisée en lots : NON
Retrait des dossiers : Mairie de Sisco
CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges
PROCEDURE : Procédure adaptée
DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES :
Réception au plus tard : Le 16 janvier 2020 à 12h00.
Lieu : A la mairie de SISCO (Adresse susvisée)
Délai minimum de validité des offres : 90 jours, à compter de la date limite de réception des offres
INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTRODUCTION DE RECOURS :
Tribunal Administratif
Chemin Montepiano
20200 BASTIA, France
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
Courriel (e-mail) : greffe.ta-bastia@juradm.fr
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 17 décembre 2019

PROCHAINE PARUTION

ICN – 27/12/2019 – N°6801

N° 98

AVIS D'ACCORD CADRE
A BONS DE COMMANDE

PROCÉDURE NÉGOCIÉE
AVEC MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLE

ENTITÉ ADJUDICATRICE

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCI2B/DC/2019.099

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Correspondant :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :
Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.
Objet de l'accord cadre : Appel à candidature pour des prestations de maintenance, réhabilitation et entretien des installations thermiques et aérauliques des Ports de Commerce de Bastia et de l'Ile-Rousse.
Durée de l'Accord Cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de 1 (un) an renouvelable 3 fois à compter de sa notification.
Lieux d'exécution : Ports de Bastia et de l'ile Rousse
Nature de l'Accord Cadre : Services et fourniture
Nomenclature Européenne CPV :
50 73 00 00 – 1/Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération
Caractéristiques principales : Il s'agit de Prestations d'entretien, de contrôle et de réparations des systèmes de climatisation et d'aération de tous les bâtiments des Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.
La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Mode de passation de l'accord cadre : L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4 -1°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique.
L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.
Mode de dévolution de l'accord cadre : Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots. La présente procédure regroupe 2 (deux) lots
* Lot N°1 : Port de Bastia
* Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse
III.3 L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire
L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés. La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre à bons de commande :
* Lot N°1 : Port de Bastia
Minimum annuel : 10.000,00 € H.T.
Maximum annuel : 150.000,00 € H.T.
* Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse
Minimum annuel : 5000,00 € H.T.
Maximum annuel : 80.000,00 € H.T.
L'avis concerne un accord cadre.
Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :
- Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 120 et 125
Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées : Le Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (http://www.ccihc.fr/marches-publics/), dès la mise en ligne de la présente consultation.
Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » (http://www.ccihc.fr/marches-publics/)
Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à l.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

.../...

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.
Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
Date limite de remise des candidatures : Le 06 janvier 2020 à 10 heures
Critères de sélection des candidatures :
Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :
* Des garanties et de la capacité économique et financière,
* Des capacités techniques et professionnelles du candidat,
* Ainsi de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.
Critères de jugement des offres pour chaque lot :
Les offres seront examinées selon les critères suivants :
1. Prix : 70%
2. Valeur technique au regard des moyens humains et des moyens matériels dédiés au marché : 30%
Durée de validité des offres : 06 mois
Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2019.99
Renseignements complémentaires :
Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96
Renseignements techniques :
Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :
http://www.ccihc.fr/marches-publics/
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 Fax : 04.95.32.88.55
Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96
ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06
Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :
Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr :
* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique
Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 12 décembre 2019
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12 décembre 2019

DEPOSEZ vos annonces à :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 99

Département de publication : 20A Fournitures

AVIS DE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Communauté de Communes de l'Alta Rocca
Correspondant : Mme Nathalie CAPIROSSI
Rue Sorba, BP 07
20170 LEVIE.
Tél : 0495784793.
Courriel : social@alta-rocca.com
Adresse internet : http://www.e-marchespublics.fr
Objet du marché : N°2019/031
Fourniture de matériels informatiques et des logiciels dédiés
Mots descripteurs :
Fournitures informatiques
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation).
Type de procédure :
Procédure adaptée ouverte
Date limite de réception des offres : 13-01-2020 (16:00)
Date d'envoi du présent avis à la publication : 17-12-2019

N° 100

AVIS DE MARCHE

PROCÉDURE ADAPTÉE/ENTITÉ ADJUDICATRICE

(MONTANT INFÉRIEUR À 5.548.000 € HT)

CCI2B/DC/2019.101

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Correspondant :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.
Objet du marché :
Création d'un caniveau technique sur Port de Commerce de Bastia
Lieux de livraison : Port de Bastia
Type de marchés : Travaux
Nomenclature Européenne CPV : 45 20 00 00 – 9 / Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
Caractéristiques principales : Il s'agit de réaliser un caniveau technique afin de relier les caniveaux existants du port de Commerce de Bastia.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Mode de passation du marché : Procédure adaptée définie par les articles, L.1 à L.6 et, R.2113-2, R.2123-1, R.2123-4, R.2123-5 et R.2131-12.1° du Code de la Commande Publique.
Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la Commande Publique, l'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.
Le cas échéant, les candidats recevront un courrier de négociation par voie dématérialisée et devront soumettre leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute-Corse.
(http://www.ccihc.fr/marches-publics/).
Le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.
Mode de dévolution :
L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R.2113-1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus couteux l'exécution des prestations.
L'avis concerne un marché public.
Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :
* Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique
* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
* Crédits ouverts aux sections : 120
Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (http://www.ccihc.fr/marches-publics/), dès la mise en ligne de la présente consultation.
Les candidats devront déposer leur réponse sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute-Corse.
(http://www.ccihc.fr/marches-publics/).
Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat à l'appui de sa candidature :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à l.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
L'ensemble des pièces administratives, techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre.
Date limite de remise des offres : le 13 janvier 2020 à 10h.
CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :
Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard de leurs :
* des garanties et de la capacité économique et financière
* des capacités techniques et professionnelles du candidat
* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années. .../...

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
Prix : 50%
Délai d'Intervention : 40%
Valeur technique : 10%
Le candidat remettra un mémoire technique qui précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché, à savoir :
* La méthodologie adoptée pour chacune des phases des travaux pouvant garantir le maintien des conditions d'exploitation de la plate-forme,
* Moyens humains et matériels dédiés au chantier,
* Délai global de réalisation des prestations incluant les périodes d'approvisionnement et de préparation
* Le planning prévisionnel faisant apparaitre de manière détaillée les différentes phases du chantier (y compris les périodes d'approvisionnement et de préparation).
Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)
Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2019.101
Renseignements complémentaires :
Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96
Renseignements techniques : Sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (http://www.ccihc.fr/marches-publics/).
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55
Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96
ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06
Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :
* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,
* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.
* Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr
Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 décembre 2019

N° 101

SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :
S.I.VO.M. DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE
Mairie de Figari
20114 FIGARI
Tel. 04.95.71.00.23 – Fax. 04.95.71.04.65.
2. Objet du marché :
REALISATION DE TRAVAUX DIVERS SUR LE TERRITOIRE SYNDICAL
3. Durée du marché ou délais d'exécution : 5 mois, il n'est pas modifiable par le candidat
4. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.
5. Procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.
6. Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L2141-1 à 5 du code de la commande publique.
7. Date limite de réception des offres : 20/01/2020 à 12 heures
8. Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci
9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 13 Décembre 2019
10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur : http://www.klekoon.com
11. Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.
12. Renseignements complémentaires :
Obtention de renseignements d'ordre administratif :
Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus
Obtention de renseignements d'ordre technique :
Auprès du Cabinet Blasini – 11, bis Avenue Jean Zuccarelli – 20200 BASTIA
Tél. : 04.95.31.16.27 – Fax : 04.95.32.29.23
contact@cabinet-blasini.fr

Le Président, Jérôme POLVERINI.

N° 102

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

APPEL D'OFFRES OUVERT

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCI2B/DCP/2019.095

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Correspondant :
M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 – Fax : 04.95.54.44.45
Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :
Services généraux des administrations publiques/
Objet de l'accord cadre : Contrôle d'accès et d'inspection-filtrage en zone d'accès restreint du port de commerce de L'Île-Rousse
Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois.
Lieux d'exécution : Port de Ile Rousse
Nomenclature Européenne CPV :
71 63 14 20 - 0 Services d'inspection dans le domaine de la sécurité maritime
71 70 00 00 - 5 Services de surveillance et de contrôle
79 71 40 00 - 2 Services de surveillance
Caractéristiques principales : Il s'agit de différents contrôles à effectuer sur le port de commerce de Bastia :
* Contrôle d'accès
* Contrôles d'Inspection-filtrage
* Le contrôle de sûreté
* Le contrôle de levé de doutes
* Surveillance générale de la ZAR

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
Mode de dévolution de l'accord cadre :
Le pouvoir adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113 -1 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus couteux l'exécution des prestations.
Mode de passation de l'accord cadre :
L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2124-1 ; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -2°, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande publique
L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire
L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.
La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre avec un :
* Minimum annuel : 100.000,00 H.T.
* Maximum annuel : 400.000,00 € H.T.

L'avis concerne un accord cadre.
Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :
- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts à la section : 120

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :
Le Français
Unité monétaire utilisée : L'euro
Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute Corse (http://www.ccihc.fr/marches- publics/), dès la mise en ligne de la présente consultation.
Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute-Corse
(http://www.ccihc.fr/marches-publics/)
Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à l.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.
Les agréments nécessaires à l'exercice de la mission.
Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.
Date limite de remise des candidatures et offres : Le 13 janvier 2020 à 10 heures
Critères de sélection des candidatures :
Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :
* Des garanties et de la capacité économique et financière,
* Des capacités techniques et professionnelles du candidat,
* La liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années,
* Des agréments nécessaires à l'exercice de la mission,

Critères de jugement des offres :
Les offres seront examinées selon les critères suivants :
* Prix : 40 %

- Coût horaire agents de sûreté : 25 Points
- Coût horaire chef opérationnel de site : 15 Points

* Valeur technique : 60 %

Aspect organisationnel (problématique générale, profil, titre, étude et expérience (10 Points) Aspect opérationnel (pertinence des propositions) (10 Points)
* Conditions de redéploiement en cas d'élévation du niveau de sûreté : 20 Points
* Plan de continuité de service : 10 Points
* Qualité de service (mesure de suivi et d'évaluation, traçabilité, plan de formation...) : 10 Points

Durée de validité des offres : 06 mois
Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2019.095
Renseignements complémentaires
Renseignements administratifs :
Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique
Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66
Fax : 04.95.54.44.96
Renseignements techniques : Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat via le site de la CCI de Bastia et Haute-Corse (http://www.ccihc.fr/marches-publics/)
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55
Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38
Fax : 04.95.54.44.96
ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06
Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :
Le Tribunal peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :
* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.
* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité.
* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 12 décembre 2019
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 12 décembre 2019

N° 103

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALIMEA

N° Agrément 2 B 87 0002
RCS D 338 714 777

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 7 Janvier 2020 à 10 heures 30 au siège social à Bravone LINGUIZZETTA pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire,
Rapport moral, rapport du Conseil d'Administration,
Rapport financier : présentation des comptes annuels clos le 30/09/2019,
Rapports du Commissaire aux Comptes,
Approbation des comptes,
Quitus aux Administrateurs,
Affectation du Résultat.
Renouvellement des Administrateurs sortants,
Enveloppe pour la formation des administrateurs,
Constatation de la variation du capital social,
Pouvoir pour les formalités.
Les associés pourront prendre connaissance des différents rapports au siège de la société.

Le Président, JG DUMONT.

N° 104

CABINET MUSCATELLI – CRETY – MERIDJEN – GIANSILY

Avocats associés
13, Avenue du Maréchal Sébastiani – 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.35.63 – Fax : 04.95.31.38.14
Email : secretariat@mcm-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE JEUDI 30 JANVIER 2020 à 11H00 HEURES

A l'audience des criées du Tribunal de Grande Instance de Bastia
Au Palais de Justice de ladite ville, Rond-Point de Moro Giafferi

SUR LA COMMUNE DE CALVI, DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER COLLECTIF DENOMME « E CASE CALVESE BATIMENTS 5, 6, 7 », CADASTRÉ SECTION AL, NUMERO 130, LIEUDIT VIGNACCE POUR UNE CONTENANCE DE 85A ET DE 91 CA.

LES LOTS n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ET 8 en huit lots différents :

LOT N°1 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Un garage couvert et les dix/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot n°106 de la Résidence Case Calvese, ledit lot portant le numéro de lot n°11 des garages.
Surface hors loi Carrez : 12,50 m²
MISE A PRIX : 30.000 €

LOT N°2 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Un garage couvert et les dix/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot n°107 de la Résidence CASE CALVESE, ledit lot portant le numéro de lot 12 des garages.
Surface hors loi Carrez : 12,50 m²
MISE A PRIX : 30.000 €

LOT N°3 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Un garage couvert et les dix/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot n°109 de la Résidence CASE CALVESE, ledit lot portant le numéro de lot 14 des garages.
Surface hors loi Carrez : 12,5 m²
MISE A PRIX : 30.000 €

LOT N°4 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Un garage couvert et les dix/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot n°110 de la Résidence CASE CALVESE, ledit lot portant le numéro de lot 15 des garages.
Surface hors loi Carrez : 12,5 m²
MISE A PRIX : 30.000 €

LOT N°5 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Un garage couvert et les dix/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot n°111 de la Résidence CASE CALVESE, ledit lot portant le numéro de lot 16 des garages.
Surface hors loi Carrez : 12,5 m²
MISE A PRIX : 30.000 €

LOT N°6 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Une cave dans le bâtiment 7 et les deux/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot 119 de la Résidence Case Calvese Ledit lot portant le numéro 6 des caves.
Surface hors loi Carrez : 2,75 m²
MISE A PRIX : 3.000 €

LOT N°7 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Une cave dans le bâtiment 7 et les deux/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot 120 de la Résidence Case Calvese. Ledit lot portant le numéro 7 des caves.
Surface hors loi Carrez : 12 m²
MISE A PRIX : 3.000 €

LOT N°8 : Département de la commune de Calvi, lieudit VIGNACCE, Résidence CASE CALVESE :
Une cave dans le bâtiment 7 et les deux/trois millièmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier formant le lot 121 de la Résidence Case Calvese. Ledit lot portant le numéro 8 des caves.
Surface hors loi Carrez : 18 m²
MISE A PRIX : 3.000 €

Poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires E CASE CALVESE BATIMENTS 5, 6, 7, représenté par son syndic Monsieur Jean-Baptiste GRENIER, exploitant à l'enseigne « Syndicap Immobilier », immatriculé sous le numéro 321 584 039 RCS BASTIA, demeurant 33 rue César Campinchi à BASTIA (20200).
Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA (20200) (Tél : 04.95.31.35.63 – Fax : 04.95.31.38.14,
Email : secretariat@mcm-avocats.fr)
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de BASTIA, sous le n°RG 18/00024 ou au cabinet de l'avocat du poursuivant.

DERNIERES MINUTES

N° 105

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26/03/2013,
Madame Thérèse Joséphine CULIOLI, en son vivant retraitée, demeurant à TOULON (83000) 257 rue Président Robert Schuman Immeuble le Panoramic "B".
Née à BONIFACIO (20169) le 4 février 1939. Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à TOULON (83000) (FRANCE) le 27 septembre 2019.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 10 décembre 2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me MORETTI Céline, Notaire, référence CRPCEN 83094 :, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d' de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 106

LB TOGA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Bât F - Port Toga
20200 Ville Di Pietrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 16/12/2019, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : LB TOGA
Siège social : Bât F - Port Toga - 20200 Ville Di Pietrabugno
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation d'immeubles
Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Identité et adresse du ou des premiers gérants
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La gérance.

N° 107

CONSTRUCTION DU NEBBIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 350.000 euros
Siège social : Lieu-Dit Costa
20232 Oletta-381828904 RCS Bastia

Augmentation de capital en numéraire
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 18/11/2019 et de la décision du président du 30/10/2019, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, avec renonciation par la SARL RUGANI FINANCIERE à son droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de 131.950 euros pour être porté de 350.000 euros 481.950 euros, par l'émission de 1131 actions nouvelles d'une valeur nominale de 116.66 euros chacune, à libérer en numéraire outre une prime d'émission de 493.050 € laissée à la libre disposition de la société.
Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social au plus tard le 20 Décembre 2019. En conséquence, l'article 7 capital social des statuts de la société sera modifié selon ce que de droit.

Pour avis,

N° 108

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Liquidation Judiciaire Simplifiée
ART.ECHO (SARL) - Immeuble Le Lesia
Avenue de la Libération, 20200 Bastia
RCS Bastia B 451 824 593 - 2004 B 25

DEPÔT DE L'ETAT DES CREANCES ET DU PROJET DE REPARTITION

Les créanciers de la procédure susvisée sont informés que le Liquidateur a déposé au Greffe le 09/12/2019, l'Etat des Créances complété par le projet de répartition suite à la procédure de vérification et d'admission des créances et de la réalisation des biens.
Les réclamations sont formées devant Monsieur le Juge Commissaire dans le délai d'un mois à compter de l'insertion de cet avis.

Pour extrait, SELARL Me Nicole Casanova, Greffier.

N° 109

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 06/12/2019, concernant la société SAS JMP CRIAZIONI, lire Siège Social : 6 rue François Pietri, 20090 Ajaccio en lieu et place de Siège Social : les Salines 2, Bat N4, rue Paul Giacobbi, 20090 Ajaccio.

N° 110

AGENCE FUNERAIRE CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622.00 €
Siège social : 1, rue Major Lambroschini
20000 Ajaccio-438679748 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2019 :
- Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

N° 111

Notaire

SCP MAMELLI

Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce numéro 99 parue dans « ICN Informateur Corse Nouvelle » le 6 décembre 2019 concernant le changement de régime matrimonial entre Monsieur Van, Thang, Eléonore NGUYEN et Madame Christelle, Carole MAGAUD.
Au lieu de lire : « Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée à SAINT-FLORENT, le 18 décembre 2018 »
Lire : « Suivant acte reçu par Maître Vannina MAMELLI, Officier public, Notaire Associée à SAINT- FLORENT, le 2 décembre 2019 ».

N° 112

AVIS

Suivant acte SSP en date à NICE, du 03/12/2019 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BASTIA le 09/12/2019 Dossier 2019 00043601, Référence 2B04P31 2019 A 01913 ; L'ABRI-COTIER, SARL au capital de 305.000 €, sis rue Joffre - 20260 CALVI, RCS BASTIA 438 209 041 a vendu à VIA RESTO, SARL au capital de 4.000 €, sis 10 rue Joffre - 20260 CALVI, RCS BASTIA 838 920 965, un fonds de commerce de restaurant, pizzeria, sis et exploité à CALVI 20260 - 10 rue Joffre, ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, objet d'une immatriculation au RCS de BASTIA, sous le n° 438 209 041, moyennant le prix principal de 440.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 03/12/2019.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au fonds vendu pour la validité et chez Maître Florian VIDAL, Avocat, 31 rue de la Buffa - 06000 NICE pour la correspondance.

Pour insertion.

N° 113

Dénomination sociale :
SAS CORSE AMENAGEMENT
Forme : Société par Actions Simplifiée au Capital Variable
Siège social : Lieu-dit Guadelle 124 Route de Saint Florent 20232 Oletta
Capital social : 4000 euros
Numéro SIREN : 844 564 898 00014 RCS de Bastia

AVIS DE PUBLICATION

Aux termes de l'assemblée générale en date du 02 décembre 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter du 02 Octobre 2019 qui était fixé à Lieu-dit Guadelle, 124 Route de Saint Florent, 20232 OLETTA à l'adresse suivante Lieu-dit Ardisson, RT 11, 20600 FURIANI. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention.

N° 114

avocats

Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour
11, bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14/12/2019, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SAS PINEAPPLE
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 2000 euros
SIEGE : Centre Commercial Abeloni - n° 1, Casamozza - 20290 Lucciana
OBJET : La fabrication et la vente sur place et à emporter de : Pâtisseries fraîches : choux à la crème, éclairs, millefeuilles, religieuses, tartes aux fruits ; Gaufres et crêpes fraîches ; Viennoiseries fraîches ou de conservation : croissants, brioches, pains au lait ; Pâtisseries et viennoiseries surgelées ou réfrigérées ; Fonds de tartes, pâte à tarte, bouchées à garnir, fraîches ou surgelées ; Spécialités pâtissières glacées ; Quiches tartes salées, tourtes fraîches, croque-monsieur crus ; Salon de thé
DUREE : 99 années
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des associés.
PRESIDENT : Monsieur Jean Loup TETEREL, demeurant Résidence A Paulina - Bâtiment F - 20290 Lucciana
DIRECTEUR GENERAL : Madame Sophie NASICA, demeurant Résidence A Paulina - Bâtiment F - 20290 Lucciana
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 115

LAMUR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de la Mer Migliacciaru
20243 Prunelli di Fiumorbo
835 279 746 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 116

DSF RENOVATION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 18 rue Dr Del Pellegrino 20090 Ajaccio
825 241 563 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associée unique du 20 novembre 2019, il résulte que :
Le siège social a été transféré à 17 rue du Dr Del Pellegrino, 20090 AJACCIO, à compter du 20 novembre 2019.
L'article N°4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Ajaccio.

Pour avis,

N° 117

SOCIETE D'EXPLOITATION SUSINI FRERES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
Les Jardins de Seneque, 20228 Luri
RCS Bastia 510 308 869

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 22 novembre 2019 a décidé de réduire le capital social de 1000 euros, par voie de rachat de 100 actions de 10 euros de nominal chacune, au prix de 1824,49 euros par action (valeur d'apport de l'action : en capital 10 euros + prime d'émission de 1825,54 euros), soit un total de 182.449 euros.
Le Président a constaté en date du 22 novembre 2019 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1000 euros.
Il est divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement souscrites.

* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 2000 euros.
* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 1000 euros.

Pour avis, Le Président.

N° 118

CORSE DIRECT VACANCES

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8000 €uros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti 20000 Ajaccio
R.C.S. : Ajaccio B 450 442 587

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 novembre 2019 il a été décidé de transférer le siège social de la Société CORSE DIRECT VACANCES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. A compter du 12 novembre 2019 le siège social :
- qui était à AJACCIO (20000) – 14, rue Forcioli Conti
- est à AJACCIO (20090) – Route de Mezzavia – Pôle de Suartello II

Pour avis, Le gérant.

N° 119

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 novembre 2016.

Suivant testament olographe en date du 17/08/2011, Mme Pauline Marie COSTANTINI, en son vivant demeurant à EHPAD A ZIGLIA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, célibataire, née à GHISONI (20227) le 30/06/1928, décédée à PRUNELLI DI FIUMORBO le 27/01/2019, a consenti un legs universel au profit de trois personnes.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sylvie MICHELI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (20243), suivant procès-verbal de dépôt et description en date du 12/11/2019, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de BASTIA le 11/12/2019, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sylvie MICHELI, BP 44, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, chargé de la succession.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis, Me MICHELI.

N° 120

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 12/12/2019, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI ANTAL

Siège social : 3 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia
Capital : 1000 €
Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.
Gérance : Monsieur BRUNINI Antoine, 3 Bd Auguste Gaudin, 20200 Bastia
Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou des descendants du cédant. Toute cession à une autre personne est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Bone feste di Natale à tutti
Bonnes fêtes de Noël pour tous

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le numéro 6801 daté vendredi 27 décembre 2019 paraîtra normalement,

vos annonces pourront être adressées comme habituellement

-avant le mardi 24 décembre à 16 heures-

sur notre courriel : al-informateurcorse@orange.fr

Le numéro suivant 6802-6803 daté du vendredi 10 janvier 2020

acceptera vos annonces judiciaires et légales dans les conditions habituelles

jusqu'au mardi 7 janvier à 16 heures.

Vous serez accueillis normalement à partir du 2 janvier à nos bureaux

1, rue Miot (2e étage) 20200 BASTIA • Annonces légales 04 95 32 89 92

Secrétariat & Comptabilité 04 95 32 04 40 • Direction 04 95 32 89 95

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda **en ligne** de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde, collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures des services divers

Réunions, colloques, meetings

Assemblées générales, conseils municipaux, messes, cérémonies, travaux

Inscriptions, recrutements, concours

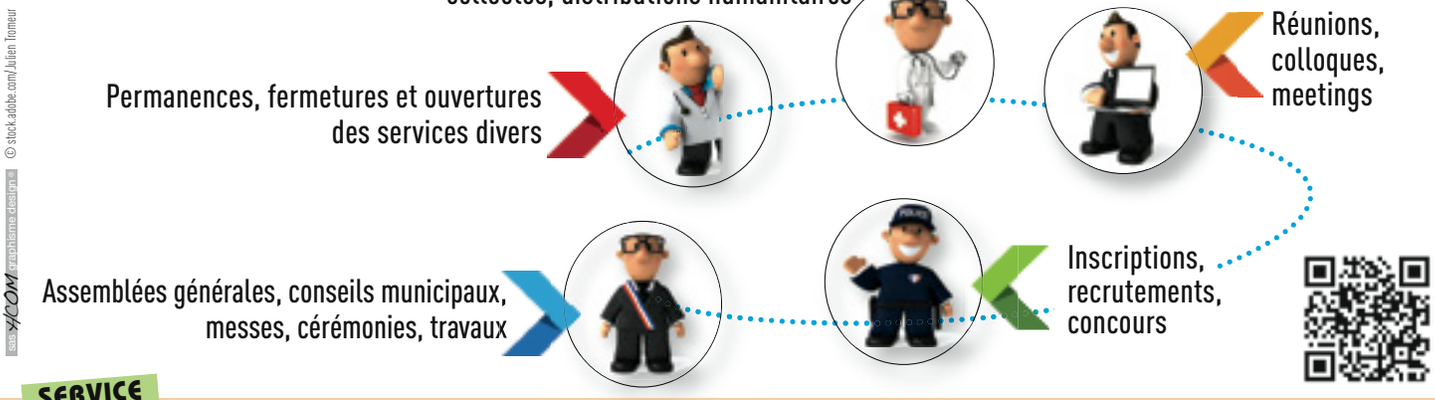

© stock.adobe.com/Julien Tromeur

SERVICE GRATUIT

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, JE ME RENDS SUR **www.icn.corsica/publier-une-info**

POUR FACILITER LA RENCONTRE DE NOS FIDÈLES LECTEURS AVEC LES ANNONCEURS INSULAIRES, ICN A CONFIÉ LA RÉGIE DE SA PUBLICITÉ COMMERCIALE À CORSE REGIPUB ET VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR L'ACCUEIL QUE VOUS RÉSERVEREZ À STÉPHANE BRUNEL ET SON EQUIPE…

CORSE REGIPUB SAS M. STÉPHANE BRUNEL
TÉL. 06 12 03 52 77
mail: brunel.stephane@yahoo.fr

Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

JE M'ABONNE

☐ Pour un an à la version papier pour **60 €**

☐ Pour un an à la version web pour **30 €**

☐ Pour un an à la version papier plus version web pour **65 €**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :

EMAIL : _____ @ _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non ☐ Oui ☐ Non

Ci-joint mon règlement par :

☐ Chèque à l'ordre d'ICN ☐ Carte bancaire

N° : _____ Expire fin : _____ Clé : _____ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS • RCS BASTIA 528 790 033

U FILU DI CUSCENZA

Criatu quattru anni fà, u gruppu di cantadori è musicanti di u rughjonu aiaccinu hà fattu escia calchì ghjornu fà u so prima dischettu,* Da francà u mali. *A cuncretisazioni di un impegnu sinceru pà ssi ghjovani militanti culturali

S'ella ùn hè una storia di famighja, hè suventi l'amicizia chì hè à l'urighjini di a nascita di tanti furmazioni musicali. Hè statu u casu pà Cuscenza chì, in u 2015, hà dicisu di lanciassi. À i membri di u principiu (Simon Paulu Ferrandi, Francescu Luccioni, Michel Forte, Alex Luciani è Marc Alex Benetti), parechji altri si sò accolti, à u fà di l'anni, fin'à cuntà oghji ottu voci, trè ghitarristi, una viulunista, un bassistu è un battori. Martinu Squarcini, unu di i cantadori di a squadra, l'hà raghjunta calchì mesi dopu a so criazioni. *«Dapoi ch'è no semi zitelli, emi sempri avutu a passioni di u cantu, di a musica corsa»*, amenta u ghjuvanottu. Una passioni chì porta Cuscenza à circà, in un prima tempu, u sustegnu d'attori culturali più sperimentati, pà un scopu bellu pricisu d'una dimensioni culturali è suciali forti. *«Emi custatatu chì i messi in Corsica ùn erani più cantati. Emi dunqua dumandatu l'aiutu di l'anziani par ch'elli ci amparessini à cantalli. Hè tuttu un sapè anticu chì si perdi. Oghji, ci sò famigli chì ùn ani micca a pussibilità d'avè una messa cantata pà i soii. Era calcosa d'impurtanti pà noi»*. Senza surpresa, a tarra corsa hè a fonti d'ispirazioni prima di u gruppu. I so membri campani par ella è volini cantà tuttu u bè ch'elli li portani, ma dinò i guai di a sucità d'oghji. Hè ssu stintu chì hà da purtà i ghjuvanotti di u rughjonu d'Aiacciu à pinsà, in furia, nant'à i banchi di l'Università, in Corti, ad appruntà un prima dischettu di criazioni, nutritu da i sfarenti culori di l'uni è di l'altri. *«Ùn*

Photo DR Cuscenza
Photo Santu Casanova

« Quand'è no giremi in ogni rughjonu, scuntremi sempri i ghjenti chì ci dani a spera in calcosa chì campa sempri in u nostru paesi »

ci semi micca attaccati à un gruppu in particulari, ma ci sò parechji influenzi, di i Surghjenti, Canta u Populu Corsu, I Chjami Aghjalesi è ancu di musichi d'altrò », priciseghja Martinu Squarcini. Ma prima di veda sbuccià un album sanu, una prima uppurtunità s'hà da prisintà abbastanza in furia, à u principiu di l'annu 2016. Hè tandu chì Cuscenza hà da arrighjistrà ind'è i studiò Ricordu una canzona chì hà da divintà l'innu di L'Orsi Ribelli, u gruppu di sustenidori di l'AC Aiacciu, *U cantu di l'orsu*, scritta da Don Ghjaseppu Luccioni è Romain Beretti, è missa in musica da Thomas Wingert. *« Semi ghjustu stati quì par aiutà, purghjendu i nostri voci »*, incalca u cantadori. *« Ma dopu, emi vulsutu cambià di via, di pettu à a maghjina di u ballò chì in Corsica ci spicca di più ch'ellu ci unisci. Ùn vulemi micca smizà u populu. Emi prifiritu vultà à i nostri primi ideulugii »*. In tutti i casi, u successu hè statu trimendu è mancu appena aspittatu pà ssi zitelloni attalentati, cù un titulu ghjucatu ad ogni principiu di scontru in u stadiu François-Coty è un clip vistu, in trè anni è mezu, più di un millioni di volti nant'à a situ internet YouTube, franchendu cusì i fruntieri isulani. Da chì dà di più curaghju pà riescia l'intrapresa di un'opara cumpletta, chì s'hè cuncretizata quist'annu, cù a surtita, l'8 di dicembri, u ghjornu di a Festa di a Nazioni, di *Da francà u mali*. *« Emi riflittutu pà un titulu è c'hè ghjunta st'idea quì, ispirata da u* Pater Nostru *pà ghjustu appuntu francà u mali in generali, trà una spezia d'aculturazioni ch'è no risintimu, i guai inghjinnati da a droga è tutti l'altri affari chì imbruttani a nostra sucità. Vulemi andà versu un avvena più schiettu pà a nostra tarra è a ghjuventù corsa, è quand'è no giremi in ogni rughjonu, scuntremi sempri i ghjenti chì ci dani a spera in calcosa chì campa sempri in u nostru paesi »*, spiega u cantadori.

Un dischettu di 12 criazioni, cù scritti è musichi di membri di u gruppu (Simon Paulu Ferrandi, Martinu Squarcini, Marc Alex Benetti, Tumasgiu Pellegrini, Battistu Cappai è Ghjuvan Lavighju Ghiddi), ma dinò cullaburazioni di pueti di u paisaghju culturali corsu, com'è Patriziu Croce, Dumenicu Barrazza, Petru Squarcini è Francescu Angeleri. Tuttu què assestatu ind'è l'edizioni è pruduzzioni Ricordu. *« Hè statu calcosa d'assai forti di travaglià in ssi lochi quì, quand'ellu si sà a ghjenti chì hè vinuta nanzi à noi à arrigistrà, com'è Natale Luciani o altri grandi cantadori corsi. Ci cummovi ed hè un affari tremendu di pudè sorta un dischettu in sti cundizioni quì »*, si rallegra Martinu Squarcini. Un affari chì si risenti à i primi noti, cù una qualità di presa di sonu è di mischju chì metti in avanti tuttu u talentu di Cuscenza. *Da francà u mali* ribomba com'è una chjama à u populu, senza pratinzioni. Solu cù una visioni di a vita isulana d'oghji è cù a brama di veda a ghjuventù pighjà a strada di a cultura, di l'identità, di a lingua è di fà campà l'essa corsu. Isciutu mancu dui simani fà, l'album hà dighjà avutu una bella accolta. A prova si n'hè cù u mondu chì hè ghjuntu à a dedica urganizata duranti l'ultima Fiera a Castagna in Bucugnà. È a prumuzioni ùn si piantarà micca quì, postu chì un cuncertu hè prugrammatu pà u 16 di farraghju 2020 à u Palazzu di i Cungressi d'Aiacciu. Tuttu què sempri cù u listessu caminu à suvità, cuntinuendu u travaghju cù altri criazioni in andà è podassi, hè in tutti i casi ciò ch'ellu spera u gruppu, torna un antru dischettu. ■ *Santu CASANOVA*

CARNETS DE BORD

Un épouvantail, un trublion triomphant, un haut-commissaire hors-jeu

par Béatrice HOUCHARD
Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion.
Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.
Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy , 2019).

Illustrations d'après photos DR

12 DÉCEMBRE

C'est le chiffre dont tout le monde parle, mais il n'est pas possible de le jouer au loto : 64. Pendant des mois, le gouvernement a préparé la réforme des retraites, organisé des réunions, rédigé des synthèses. Pour que l'opinion publique ne retienne finalement de ce qui doit être la révolution de la « retraite universelle » que ce chiffre : 64 ans, « âge-pivot » pour prendre sa retraite à taux plein. C'était la « ligne rouge » pour la CFDT, qui du coup rejoint les mouvements de contestation. On apprend qu'Emmanuel Macron lui-même aurait eu cette idée de génie, la veille de l'annonce des mesures, vers 1h du matin. Son « Eureka » à lui. Comme lorsque François Hollande avait dessiné et redessiné sur un coin de table la carte des nouvelles régions en 2014, il a fallu éteindre les imprimantes et refaire le dossier de presse pour y intégrer cet épouvantail. Comprenne qui pourra.

13 DÉCEMBRE

Boris Johnson a fait gagner le Parti conservateur. Que dis-je, gagner? C'est un véritable triomphe que remporte « Bojo » aux élections législatives britanniques, avec 365 sièges sur 650. Les travaillistes de Jeremy Corbyn (celui que Jean-Luc Mélenchon voyait déjà sortir le Labour du « coma ») ne peuvent que pleurer dans leurs 203 sièges. Ils n'avaient jamais bu un thé aussi amer depuis 1935.

Il y aura donc un Brexit. Dur ou pas dur, on ne sait pas encore. Mais il aura lieu et Marine Le Pen n'a pas tout à fait tort de se moquer des « élites » françaises qui disaient le contraire. L'accouchement du Brexit était tellement compliqué, depuis le référendum de juin 2016 (52% en faveur de la sortie de l'Union européenne) qu'une petite musique s'était peu à peu installée. Dans les allées du pouvoir et dans certains médias, on murmurait même que, s'il y avait un second référendum, les Brexiteurs le perdraient. La preuve, tentait un jour de nous démontrer une chaîne de télévision : il y a eu des manifestations de Britanniques pour rester dans l'UE. Oui, des manifestations. Mais à Londres, là où les électeurs avaient voté massivement contre le Brexit. C'est un peu comme si on voulait jauger la popularité de Donald Trump via un reportage dans les rues de Washington, ou le poids du Rassemblement national en faisant un micro-trottoir dans le 8e arrondissement de Paris. Première erreur.

Seconde erreur : avoir sous-estimé Boris Johnson. Il est vrai qu'il ne paie pas de mine, avec ses cheveux blonds pas coiffés et son air rigolard. Pendant la campagne électorale, il a souvent joué le rôle du trublion qui défonce au tractopelle le mur symbolique de l'Europe, enfile des gants de boxe, se fait filmer dans un remake d'une scène de *Love actually* (le comédien Hugh Grant n'a pas apprécié) ou se cache dans un congélateur pour ne pas répondre aux questions des journalistes. Un clown, oui. Comme Donald Trump. Mais Trump est président des Etats-Unis et Boris Johnson a offert aux conservateurs une victoire historique.

Comme Trump, il a compris que le discours uniquement économique ne franchissait plus le seuil du domicile d'électeurs qui veulent qu'on leur parle de souveraineté, de sécurité, de vie quotidienne et de leur pays. Dans l'Opinion, le journaliste et économiste Eric Le Boucher a fait ce qu'il a appelé lui-même son mea culpa : *« L'émotion pèse aujourd'hui plus que la raison (...) Les symboles valent mieux que les arguments (...) Dans ce monde du déclin, les peurs mobilisent plus que l'espoir (...) La culture, les valeurs, les habitudes, les traditions, comptent autant sinon plus que l'économie (...) Les craintes liées à l'immigration dépassent celles issues des prévisions noires des économistes. »* Eric Le Boucher conclut : *« L'élite n'a aucune solution présentable aux dérèglements du monde, aux dérives du capitalisme, aux inégalités, aux menaces technologiques, aux vagues d'immigration, au réchauffement climatique. Son organisation mondiale multilatérale est devenue incapable de s'entendre sur rien. »*

Le constat ne vaut évidemment pas approbation. Derrière son allure de clown, Boris Johnson, diplômé d'Eton, appartient aussi à l'élite, comme le milliardaire Donald Trump. Mais si les solutions simplistes, les rodomontades, les promesses de coups de baguette magique de l'un et de l'autre cachent (mal) les tares et les faiblesses du populisme, ils ont au moins compris quelque chose à la détresse (réelle ou fantasmée) des peuples. La plus grosse erreur serait de continuer, non seulement de les sous-estimer, mais de penser qu'ils ne peuvent pas gagner les élections. En politique, il ne faut jamais prendre ses désirs pour la réalité.

14 DÉCEMBRE

L'animateur de TF1 Camille Combal et l'actrice Alexandra Lamy intégreront en 2020 le Top50 des personnalités préférées des Français dans le JDD. Ce sont les internautes qui les ont choisis. Je suis déçue, j'avais voté pour Julian Alaphilippe, l'un des rois du dernier Tour de France...

15 DÉCEMBRE

La conférence des Nations unies sur le climat (COP 25) se termine à Madrid avec 42 heures de retard, sans accord solide ni avancées,

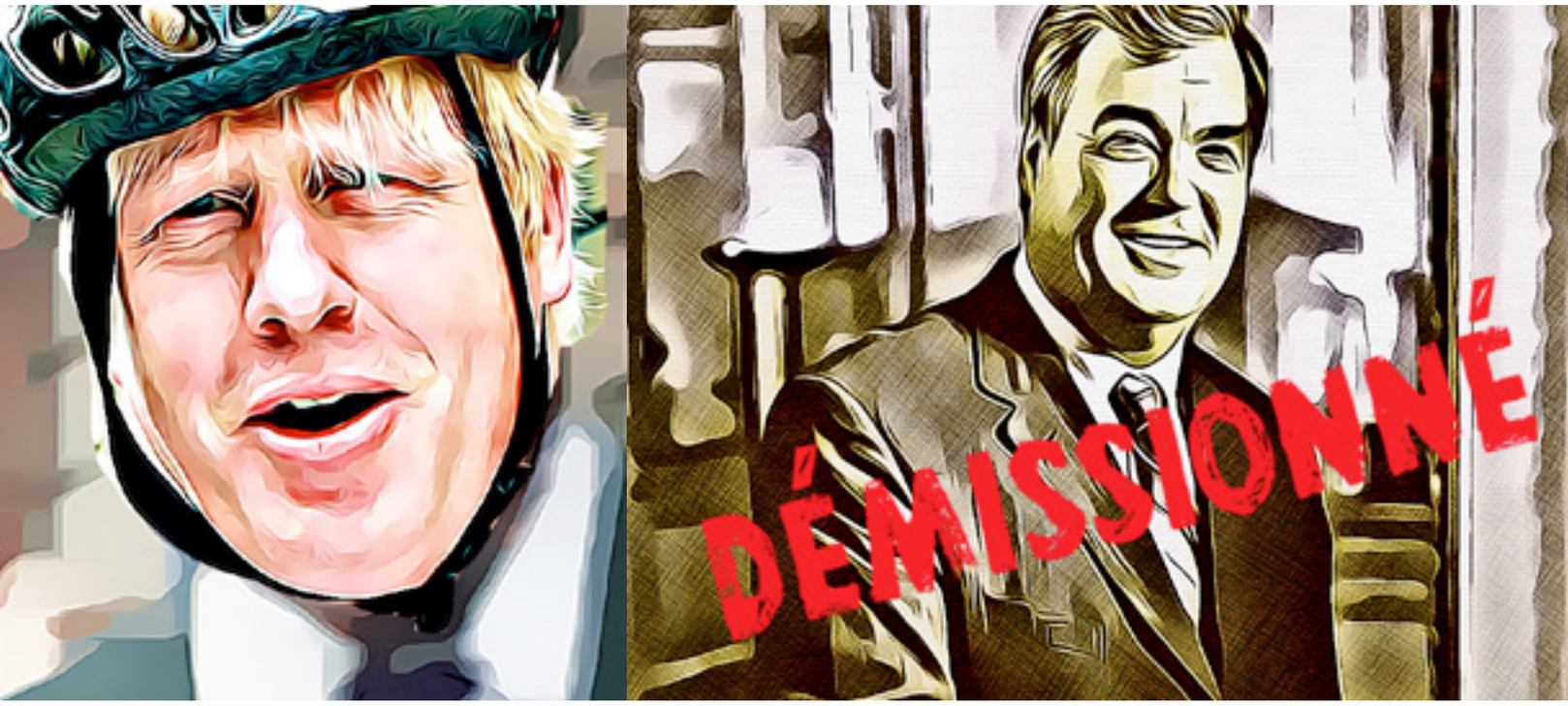

avec des délégués épuisés dont on dit qu'ils n'ont même pas lu le texte qu'ils ont voté. Peu importe, d'ailleurs, puisque celui-ci ne changera rien. J'ignore si la planète est véritablement en danger de mort. Mais si tel doit être son funeste destin, les dirigeants auront bien préparé la conduite du corbillard.

16 DÉCEMBRE

Pendant les crises, il y a toujours des gens qui savent verser au bon moment un peu d'huile sur le feu. Alors que le gouvernement se débat avec la réforme des retraites, sur laquelle la clarté devrait surgir le 11 décembre (si tout va bien), Thierry Breton y est allé de sa cuillerée. Le tout nouveau commissaire européen est formel: *«Cette réforme est perçue comme nécessaire»* à Bruxelles. Bien sûr, il est assez malin pour ajouter (c'était sur *Europe 1)* que c'est l'affaire du gouvernement français. Mais la petite phrase peut aussi donner quelques idées de pancartes anti-Union européenne aux manifestants.

L'histoire ne pouvait pas se terminer autrement: Jean-Paul Delevoye démissionne du gouvernement. Le haut-commissaire aux retraites l'a fait, assure-t-on, de sa propre initiative. Admettons, même si l'on se doute que les incitations à prendre la porte ont dû d'autant moins manquer que sa mauvaise entente avec l'équipe d'Édouard Philippe à l'Hôtel Matignon était notoire.

Un oubli dans sa «Déclaration d'intérêts» adressée à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, ça pouvait passer. Après tout, quand on garde de nombreuses activités au moment de sa retraite, il n'est pas impossible d'en omettre de bonne foi une ou deux. Mais Jean-Paul Delevoye en avait déclaré trois et, finalement, au moins treize ont été recensées successivement par *Le Parisien*, *Capital* et *Le Monde*. Ça fait beaucoup d' «oublis» pour un seul homme.

La plupart de ces activités étaient bénévoles, certes, mais un lien était possible avec ses fonctions gouvernementales. Ainsi de la présidence de l'Observatoire régional de la commande publique dans les Hauts-de-France; ou de sa participation au conseil d'administration de la Fondation SNCF. Plus grave, d'autres étaient rémunérées, 73338€ par an par-ci, 78408€ par-là. Et 6500 euros par mois pour *«mettre en place un module «humanisme»» dans les cursus»* d'une école du groupe IGS, ça fait beaucoup, ont dû se dire en chœur le cheminot gréviste et la caissière de grand magasin bloquée dans sa lointaine banlieue sans transports. En ces temps de disette budgétaire et de réformes, alors que le discours consiste à dire que *«les caisses sont vides»* et qu'il faudra travailler plus longtemps, imaginez leur tête...

Jean-Paul Delevoye est un vieux de la vieille de l'ancien monde. En 1999, Jacques Chirac voulait faire de lui le président du RPR mais les militants lui avaient préféré Michèle Alliot-Marie. On le croit honnête homme et non dénué de compétence, notamment en matière de dialogue social. À la tête du Conseil économique et social après avoir été Médiateur de la République, il avait été l'un des premiers à comprendre les fractures territoriales qui menacent le pays.

Mais décidément, ancien ou nouveau monde, les responsables politiques ne comprennent rien, n'apprennent rien. Ils savent pourtant qu'ils sont désormais scrutés à la loupe. Le moindre revenu de leur conjoint doit être déclaré et pourra leur être reproché. La «transparence», cette doxa du XXIe siècle, va-t-elle trop loin? C'est possible. Mais ils doivent s'y conformer ou changer de métier. C'est peut-être d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la politique a tant de mal à recruter des profils nouveaux. Trop de charges, trop de responsabilités, trop de contraintes, trop de risques de se faire insulter par le premier venu sur Twitter. Mais, comme dit le bon sens populaire, il faut faire avec.

Il n'est pas non plus interdit de gagner de l'argent ni de cumuler un ou deux retraites avec une autre activité salariée. Mais pour demander des efforts au commun des citoyens, encore faut-il être irréprochable. Or, l'article 23 de la Constitution stipule que la fonction de membre du gouvernement est *«incompatible avec tout emploi public ou toute activité professionnelle»*. Dans l'un des épisodes de sa piteuse défense, Jean-Paul Delevoye est allé jusqu'à dire: *«Les choses auraient été différentes si j'avais été alerté.»* À supposer que lui-même ait oublié la teneur de l'article 23, à quoi sert donc le secrétariat général du gouvernement?

À quelques jours de Noël, on ne sait pas ce qu'il adviendra de la réforme des retraites. Mais on sait déjà que celui qui semblait le plus solide pour la porter est aussi celui qui aura contribué à la plomber. Décidément, d'Alexandre Benalla à Jean-Paul Delevoye en passant par Sylvie Goulard et Nathalie Loiseau (tête de liste LREM aux élections européennes), Emmanuel Macron n'a pas de chance avec ses nominations. Pourtant, *«l'art de mettre les hommes à leur place est le premier, peut-être, dans la science du gouvernement»*, affirmait un expert nommé Talleyrand■

La sélection de la rédaction

24 h de la BD

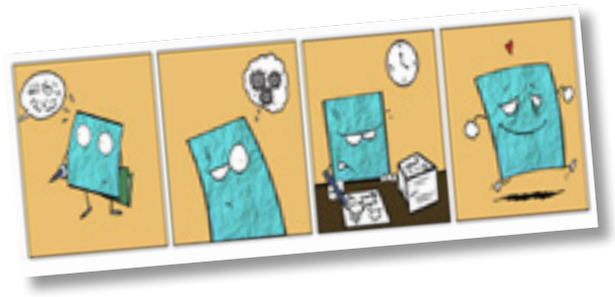

Vu de l'extérieur, le monde de la BD paraît on ne peut plus sympathique, peuplé qu'il serait de femmes et d'hommes qui vivent (dans leur bulle, bien sûr) de leur art, mènent une joyeuse vie de bohème, affranchis des horaires de bureau, de la cohue des heures de pointe. D'heureux mortels, en somme, auxquels il suffirait d'avoir *«l'inspiration»* et un *«bon coup de crayon»*? Ben voyons! Si la BD est un métier de passion, outre qu'il y a beaucoup d'aspirants et peu d'élus, il a ses vicissitudes, ses angoisses non seulement de la case ou de la page blanche, mais aussi des délais à tenir, et des fins de mois difficiles. En 2015, par exemple, une étude réalisée dans le cadre des États généraux de la bande dessinée auprès de 1500 auteurs – dont certains ont des centaines de milliers de fans et sont des guest-stars dans les salons et festivals de BD – faisait état d'une précarisation galopante de la profession: 53% touchaient moins que le smic annuel brut et 36% vivaient sous le seuil de pauvreté. Via leurs blogs, très suivis mais qui leur rapportent surtout de la visibilité, certains, tel Boulet, lèvent un coin du voile sur les coulisses de ce quotidien d'auteur. Organisateur du Festival de la BD et de l'illustration, le Centre culturel Una Volta propose justement de faire une petite incursion dans ces coulisses, et de faire, pour 24h, l'expérience de la création d'une BD, avec tout ce que ça suppose d'exaltant mais aussi de contraignant. L'offre s'adresse aussi bien à ceux qui ont une pratique du dessin qu'à ceux qui sont simplement *«curieux de partager une expérience de création pas comme les autres»*. Le principe est simple: un thème imposé et une contrainte – qui ne seront dévoilés qu'au moment de débuter ce petit marathon et 24 heures pour créer une bande dessinée de 24 pages, *«avec sa couverture et sa 4e de couverture»*! Des feuilles et des tables lumineuses sont mises à la disposition des participants sur place et le petit-déjeuner, pour reprendre des forces après une nuit blanche (eh oui!) est offert.

Du 21 décembre, 15h, au 22 décembre, 15h. Centre Culturel Una Volta, Bastia. 04 95 32 12 81 & una-volta.com/24h-bd

Battista Acquaviva

Si son interprétation du *Dio vi salve, Regina*, figurait déjà dans l'ouvrage de Pierre-Antoine Beretti *50 tubes qui ont fait l'histoire de la chanson corse*, paru en 2013 aux éditions des Immortelles, c'est dans l'émission The Voice, en 2015, que le grand public a découvert Battista Acquaviva, sa tessiture (3,5 octaves) et son timbre exceptionnels. Elle possède en effet une «voix de sifflet», appelée aussi «petit registre» ou «registre de flageolet», c'est-à-dire le registre le plus élevé que puisse atteindre la voix humaine, se situant au-dessus du registre des falsettistes. Chanteuse mais aussi instrumentiste (piano, guitare, cetera), son répertoire embrasse aussi bien le lyrique que la pop world music, la musique classique, les chants traditionnels (dont bien sûr ceux de Corse) ou encore les musiques de films. Après une Tournée singulière, lors de l'été 2019, elle présente un nouveau tour de chant, *Stella d'amore*. S'accompagnant au piano et à la cetera, elle interprète des chants traditionnels, des chants sacrés de Noël, et réserve à son public des *«surprises en cadeau»*.

Le 20 décembre, 20h; cathédrale Sainte Marie, Bastia. Le 21 décembre, 18h30; église des Moines, L'Île-Rousse. Le 22 décembre, 18h30; église Saint Erasme, Ajaccio. Le 23 décembre, 18h30; cathédrale Saint Jean-Baptiste, Calvi. Le 27 décembre,19h30; église Saint Jean-Baptiste, Porto-Vecchio (concert gratuit). Le 28 décembre, 18h30; église St Jean-Baptiste, Vero. Le 29 décembre, 17h; salle Maistrale, Marignana. www.battistaacquaviva.com/giru-di-natale

Katerina Kovanji/Laura Sibella

Originaire de Saint-Petersbourg, la mezzo-soprano Katerina Kovanji s'y est formée au chant dès son plus jeune âge dans des écoles et conservatoires renommés tels que l'Académie Rimsky-Korsakov. Nommée «Espoir de la Russie» en 2005, elle se voyait consacrée «voix de la Russie» en 2014. Récompensée par un prix d'excellence au concours international de chant lyrique de Bari, elle est soliste de la philarmonique de Saint Petersbourg et de la compagnie lyrique de Foggia. Katerina Kovanji vit entre la Corse, d'où son époux est originaire, et les villes européennes où elle se produit. Originaire de Corse, la pianiste Laura Sibella a commencé son éducation musicale à 5 ans; entrée au Conservatoire national de Paris à 10 ans, elle intégrait quelques années plus tard le Conservatoire national supérieur de musique de Paris, où elle eut, entre autres professeurs, Brigitte Engerer. Au programme de ce récital, des airs de Haendel, Bach, Debussy, Saint Saëns, Bizet, Rachmaninoff, Rimsky-Korsakov, Borodine et Satie. Concert gratuit.

Le 22 décembre, 20h30. Église Saint Michel, Ghisonaccia. 06 61 86 08 60

ZiA'n Blues

Le projet ZiA'n'Blues est né au fil de rencontres, explique la comédienne et chanteuse Marie-Ange Geronimi: *«Celles, tout d'abord, avec Patrick Mattei et Jean – Baptiste Filippi, avec lesquels entre autres, je partageais la scène au sein du groupe Zia Devota. Ma rencontre ensuite avec Jacky Micaelli, qui m'a donné le goût du chant traditionnel tant profane que sacré. Et tous ceux que j'ai croisés, lors d'ateliers de chants que j'animais, et qui m'ont poussée à reprendre la scène»*. La passion du blues, de la langue et du chant corses ont fait le reste. Marie-Ange Geronimi et Patrick Mattei proposent donc un répertoire fait de reprises de chansons de Zia Devota, de chants traditionnels corses revisités à la sauce blues et de créations.

Le 28 décembre, 18h. Auditorium de Pigna. 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

CORSE
PISCINE
&SPAS
UNE EXPÉRIENCE UNIQUE
www.spascorse.com
06 73 54 19 19
LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE
CORSE PISCINE & SPAS
Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri

edf
AGIR PLUS
SOLUTION CHAUFFAGE BOIS
Bénéficiez d'une éco-prime jusqu'à 1 500€
Faites votre simulation de prime et demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur corse.edf.fr/agirplus/
L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.
Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.